

LE VENT DES BANCELS

Février 2007 -
Avril 2008
N° 77

Prix de vente au
numéro: 6 euros

VIVRE EN CÉVENNE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

dans l'œil du cyclone



Les Clauses

bise-art, blizart ●●

Centrale hydro-
électrique...

l'air de rien ●●●●●

42.644

130^{ème}

anniversaire du
chemin de
Stevenson dans
les Cévennes



dans le vent...



© Michel VERDIER

Sommaire

Crédit photos: Michel Verdier	Brise municipale
pages: 1-22-23-24-25	4- Etienne Passebois: le (dernier) mot du maire... Jean-Pierre Allier: construisons l'avenir...
Alain Pantel	5- Le mot des maires à la manière du cadavre exquis...
pages: 2-26-27.	Dans l'œil du cyclone
Magali Martinez	6- Les Clauses
page: 5.	Bise-art, blizart
Alain Ventura	10- Centrale hydro-électrique
pages: 30-42	Sirocco
Jean-Marie Thoyer	20- Avoir 20 ans loin du Bougès
pages: 6-7-8-9-10-11	L'air de rien
André Salles	25- 42.644
pages: 12-13	Dans le vent
Michel Lauze	30- 130 ^{ème} anniversaire de Stevenson:
page: 15.	Animations
René Fort	Vent d'école
page: 16.	32- Informatique: création d'animaux...
Daniel Argenson	Ah, lisez !
page: 17	33- Question de philosophie
Sandrine et Jean-Claude Colombat	Tempête de délibérations
pages: 20-21.	34- Conseils municipaux
Odile Rival	En coup de vent
page: 43.	42- Brèves et revue de presse
Album de famille des animatrices de Tourni'coton	44- Halte-garderie Tourni'coton
page: 44.	

Ci-dessous le Comité de rédaction du Vent des Bancel, fort sympathique...



Directeur de publication:

Étienne Passebois.

Comité de rédaction:
Catherine Aufour - Héling,
Pierrette Coudert, Ghislaine
Guignier, Jacques et Julie
Hugon, Annah Lantieri,
Magali Martinez, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et
Christian Mestre, Roland
Mousquès, Josette Roux, Eric
Tamisier, Philou Thomas,
Jeanne et Alain Pantel,
Etienne Passebois, Michel
Riou, Odile Rival, Jean-Marie
Thoyer, Jean-Michel
Vandersteen, Alain Ventura.

Mise en page:

Magali Martinez

Imprimerie:

Bureau Service Tirage
24, Faubourg d'Auvergne
30100 Alès.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Motvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

6 euros/ n°

Abonnement à l'année

(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

On ne parle que de chat...

Je suis allé, pour une fois, à la réunion du Comité de Rédaction. Personne ne voulait écrire l'éditorial. Moi non plus.

C'est quand même tombé sur moi, et en plus ils m'ont dit : il faut absolument parler de **chat**.

Ayant justement à ce moment-là un chat dans la gorge, je n'ai pas pu pousser de cris persans, alors j'ai fait patte de velours et espéré que j'arriverais à retomber sur mes pattes.

Mais... on ne m'y prendra plus ! Chat échaudé...

Bon, dès potron minet, je m'y suis mis, premier chat-pitre. Ancien chat de gouttière, homme au chat-peau, je connais le sujet.

Vous aussi : *«C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la chattemite,
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et
gras,
Arbitre expert sur tous les cas.»*

Vous avez reconnu le personnage, j'en suis sûr. Rendons-lui hommage ! Bien que cévenol de souche, c'est pas le genre chat-teigne. Il a donné chat-tisfaction pendant trente et un ans, avant d'arriver à chat-turation.

Ensuite, ayant d'autres chats à fouetter, il a chaussé ses bottes de sept lieues et il est parti, à la nuit, quand tous les chats sont gris, rejoindre la Marquise de Carabas. C'était des chats l'heure !

Une histoire qui finit en queue de poisson (chat). Il fallait bien que chat arrive : arrête ton chat !

Chalut à tous, amis, yaouh !

■
Jacques HUGON



Etienne Passebois

Le (dernier) mot du Maire...

Des « derniers », il y en a toute la vie et depuis les tous premiers moments. Et dont on ne se souvient plus.

Qui n'a pas oublié la dernière fois où il a tété sa mère ? Où il a sucé son pouce ? Où il a fait le dernier pâté sur son cahier d'écolier ?... Et puisqu'on ne s'en souvient plus, il en sera de même pour le « dernier » mot du maire ; aussi parlons d'autre chose.

Lorsque le ministre Alain Peyrefitte, après une visite de 15 jours en Chine écrivit un ouvrage devenu célèbre « Quand la Chine s'éveillera », un missionnaire qui avait séjourné fort longtemps dans ce pays, déclara : « Quand on vient 15 jours en Chine, on écrit un texte de 300 pages, quand on y est journaliste durant quelques mois, on écrit un article, quand on y a passé toute sa vie, on n'écrit rien ! »

Certes, je n'ai pas passé toute ma vie à la mairie de Saint Frézal de Ventalon mais tout de même, un bon bout de temps et j'aurais été tenté par le comportement du religieux : ne

rien dire, mais partir sans au moins une petite ligne de conclusion aurait été trop frustrant.

Alors, je me laisse aller.

J'y suis venu avec la ferme volonté de ne plus voir mourir le pays ; l'idée de gérer à brève échéance des tombes m'était insupportable. Durant ces 5 mandats, la population a plus que doublé, il y a maintenant à l'école plus de noms que sur la plaque aux morts de la guerre...

Globalement positif.

J'y suis venu avec l'espoir d'augmenter la richesse du pays. J'étais persuadé que mettre en place des infrastructures correctes était indispensable, que le développement du tourisme par la mise en valeur de ce qui était à montrer était un outil essentiel, que la notion d'aménagement équitable et équilibré du territoire était entrée dans les mœurs politiques et dans la volonté des « grands » décideurs.

Or, nos infrastructures ne sont pas parfaites, le développement du

tourisme bien limité : ni la voie CFD, ni le site de Champdomergue, atouts majeurs, n'ont pu être mis en valeur et exploités.

L'aménagement du territoire reste bien insuffisant. Bien sûr, on a une DGF qui nous permet de vivre, mais pas de progresser vraiment. Tel candidat à la présidence du Conseil régional nous avait promis « de ne pas saupoudrer ». On attendait alors une politique globale amenant une meilleure répartition des richesses, mais aujourd'hui, encore, Saint Frézal ne dispose que de 7 euros par habitant de taxe professionnelle. La plupart des communes ont 5 ou 600 euros. Certaines, même, plus de 2500 ! Est-ce cela, aménager ? Globalement négatif ? Ce serait certainement, excessif de le dire. Mais il y a de quoi occuper les générations futures qui auront le désir d'avancer.

■
Etienne PASSEBOIS



Jean-Pierre Allier

Construisons l'avenir...

Réélu comme maire de Fraissinet de Lozère avec un conseil renouvelé à 50%, je souhaite d'abord remercier tous les électeurs et électrices qui nous ont apporté un large soutien. Je souhaite aussi remercier les 4 maires des autres communes de la communauté qui ont œuvré pour le

développement de cette région (Etienne Passebois, Gérard Mersadier, Marie Jeanne Dubois et Daniel Mattieu) et qui ont décidé de passer la main.

Nos villages sont potentiellement attractifs mais nous manquons de logements. Nos finances ne sont pas à la hauteur de nos ambitions et nous

devrons faire des choix pour assurer nos obligations (assainissement, voirie, eau, écoles, ...) et permettre des projets innovants.

Bon vent aux nouvelles équipes et qu'il soit un vent chaud et porteur de dynamisme (l'aouro rouso).

■
Jean-Pierre ALLIER

Une réunion des maires de la communauté de communes, réunion surprise pour certains d'entre eux, une réunion à la cyber-base du village, pour jouer avec les phrases. Le jeu d' André BRETON, fondateur de l'école surréaliste, le jeu du « cadavre exquis », va être proposé. Comment se joue la partie ? Le premier joueur écrit une phrase, passe le relais au second qui écrit une autre phrase et le relais continue à l'ensemble des maires. Une, deux, trois, quatre, cinq phrases naissent sous la plume des écrivains. Il ne reste plus qu'à lire et imprimer le texte.

Le mot des maires à la manière du "cadavre exquis":

Je commence comme je suis, me dit-on, l'initiateur de cette entreprise dont je me demande bien ce qu'elle va donner.

Cent mots de maires pour dire les mille maux de nos communes.

Ce matin, je suis tombée dans un guet-apens.

Il devrait être normal de parler du passé, puisque nous en terminons avec nos mandats.

Des Cévennes au Mont Lozère, le vent d'un renouveau souffle sur les crêtes.

Je me retrouve avec les maires de la communauté de communes, quel piège pour moi !

Pour les plus optimistes d'entre nous, il a été, pour l'essentiel, positif.

Cinq maires pour trois saints... où est l'erreur ?

Que faisons-nous là, si ce n'est pour l'informatique.

Mais en modestes que nous sommes, nous devons bien reconnaître quelques erreurs ou quelques manquements.

Bancels : petites terrasses destinées à retenir la terre. Bancal : déséquilibre. Vive le Vent des Bancels, c'est la fin



pour certains.

Mais là, je ne peux m'engager puisque chacun voit midi à sa porte et que l'autocritique n'est pas forcément aisée.

Cévennes aux quatre vents, bon vent des Bancels.

Pardonnez-nous chers administrés, ça n'a ni queue, ni tête, mais pour la dernière fois nous ne pouvions pas nous prendre au sérieux !

Marie-Jeanne DUBOIS
Daniel MATHIEU
Etienne PASSEBOIS

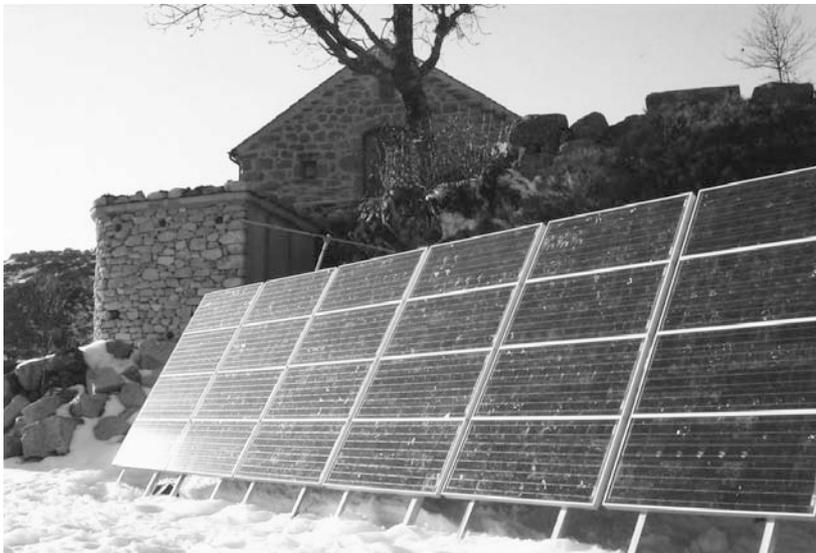
Dans l'œil du cyclone ,



« Deux kilomètres de piste au milieu d'énormes blocs de granite, nous sommes sur le Mont Lozère, dans un triangle délimité par les villages de la Brousse, Runes et Fraissinet de Lozère. L'air est vif, nous sommes à 1120 mètres d'altitude, un 1er mars. Au détour d'un virage, en contrebas, bien à l'abri des vents dominants : le mas des Clauses.... ».

Les Clauses

**Rencontre avec
Catherine et
Jean-Marie
Thoyer**



L'air est vif, nous sommes à 1120 mètres d'altitude, un 1er mars. Au détour d'un virage, en contrebas, bien à l'abri des vents dominants : le mas des Clauses.

VdB : Les Clauses, vous connaissez le sens de ce nom ?

Catherine : D'après Etienne, cela voudrait dire un endroit clos, un petit endroit clos, comme le Cros qui veut dire un endroit dans le creux. Les gens d'ici disent des



Clauses que c'est le midi, un « petit Nice ».

VdB : On dit « un Mas » sur le Mont Lozère ?

Jean-Marie : oui, il y a Mas Camargues, les grands Mas. Les grands Mas c'est « Païllasse » et « Péréguy », nous en sommes tout près, juste en dessous.

VdB : Il a quel âge, ce Mas ?

Catherine : On n'a pas de repère historique si ce n'est une dame de la Brousse qui nous a dit que la mère du Pape Urbain V serait née ici. Il y a une pierre d'un linteau de porte qui est datée de 1720, mais ce peut être une pierre récupérée autre part.

Jean-Marie : La grange serait de la fin du 19^{ème} siècle, le même gabarit a servi à construire une grange à la Brousse. La chaux, elle, proviendrait d'une carrière proche de la cascade de Runes.

VdB : A quelle date sont partis les anciens habitants ?

Catherine : Daniel PUCHERAL, qui a 80 ans passés, dit que la maison a été habitée jusque dans les années 1930 ; les gens en seraient partis lorsque l'électricité est arrivée dans les villages.

Jean-Marie : Pas d'accès carrossable autrement que par des chars à bœufs, pas d'électricité : les derniers habitants sont partis. Il s'agissait des familles BOISSIER et VIDAL.

Par chance les toitures et les voûtes ont été protégées et ainsi préservées par des plaques de tôle ondulée. Lorsque nous avons acheté en 2001, le gros œuvre était encore en état.

Nous avons pu acheter la maison et une paire

d'hectares autour, notre projet n'étant pas agricole.

**Maison des
Clauses**

VdB : Pourquoi avoir choisi ce lieu à l'écart de tout ?

Jean-Marie : Pour le granite, le Mont Lozère. Nous avons visité d'autres endroits, dans les Cévennes aussi, mais toujours nous revenions à ce lieu, les Clauses.



Dans l'œil du cyclone

●●● Vivre aux Cluses... un véritable défi

Catherine : J'ai eu la chance d'avoir un poste d'institutrice au Pont de Montvert ; nous étions intéressés par ce territoire et ce qui s'y passait.

Jean-Marie : Je suis arrivé à Fraissinet en 1975 ; j'ai travaillé au CEP de Florac. Depuis cette époque, je connais les Cluses.

VdB : Pas de chemin carrossable, pas d'électricité, pas de téléphone, pas d'eau, comment fait-on ?

Jean-Marie : En ce qui concerne l'eau, le mas était alimenté par un béal de deux kilomètres venant du ruisseau de la Brousse. Ce béal n'est plus en service aujourd'hui, mais au dessus de la maison, j'avais repéré une zone humide même en été. C'est une entreprise qui a réalisé le captage en posant des drains à 3 mètres de profondeur. Nous avons ainsi une eau suffisante en quantité

et en qualité.

Catherine : Pour le chemin, j'ai eu un moment de doute, de l'eau sortait de partout, l'entreprise devait faire des fossés, poser des drains... Le chantier qui devait durer quinze jours en a duré le double !

C'est à ce moment là que nous avons entamé une réflexion sur l'électricité.

Nous apprenons, par l'ADEME, qu'il existe des aides aux énergies renouvelables et que si une installation électrique par l'énergie solaire est au même prix que la création de ligne, il est possible de choisir la solution solaire. C'est le SDEE qui était maître d'ouvrage, EDF étant le propriétaire de l'installation, c'est à eux que nous réglons la facture sous forme de forfait.

VdB : Vous pouvez expliquer en quoi consiste l'installation ?

Jean-Marie : C'est une centrale photovoltaïque qui produit 3,2 KW crête. Le KW crête, c'est la quantité d'énergie produite instantanément, lorsque les conditions de lumière sont optimales.

Pour cela, nous avons 30 m² de capteurs photovoltaïques qui produisent l'énergie et 24 batteries en charge de stocker cette énergie. Un transformateur permet de disposer de l'énergie en 220 volts.

Catherine : Dans le contrat, on nous demande de ne pas utiliser de résistances électriques, donc pas de plaques chauffantes, pas de lave-linge qui chauffe l'eau.

VdB : Vous disposez de combien de temps d'autonomie ?

Catherine : D'après une savante étude menée par des spécialistes, les batteries sont prévues pour assurer une semaine d'autonomie



en décembre, c'est à dire la période la plus critique.

Jean-marie : Nous n'avons jamais manqué d'électricité, mais dans le contrat nous avons obligation d'avoir un groupe électrogène, au cas où les batteries devant toujours rester chargées. À ce jour, nous ne l'avons pas utilisé.

Catherine : Le photovoltaïque nous a obligé à réfléchir autrement la question de l'isolation, de la production d'eau chaude par capteurs solaires posés en toiture.

VdB : Finalement, vous avez une maison autonome ?

Catherine : Il y a le chauffage. Nous avons une chaudière à gaz que nous avons très vite complétée par un poêle à granulés de bois, qui permet de chauffer les radiateurs, ce qui fait chuter notre consommation de gaz.

VdB : Et le téléphone ?

Catherine : nous avons attendu un an et demi, le portable ne passant que par endroits. Mais nous savions que France Télécom avait une obligation de raccorder tout le monde pour 300 francs (c'était en 2001). Après bien des discussions, France Télécom nous a raccordé par radio téléphone, c'est à dire par ondes électriques à partir d'un émetteur situé sur la Causse Méjean au dessus de Florac.

Par contre ce système ne permet pas de disposer de l'ADSL.

Voilà, le téléphone, l'eau chaude,





Vue sur le
jardin de la
maison des
Clauses

nous avons tout ce qu'il faut pour habiter.

Jean-Marie : Les travaux finalement se sont bien déroulés. Nous avons démarré en janvier 2002 et nous nous sommes installés en novembre.

Catherine : Et un mois après la neige arrivait... Nous avons été

surpris par des congères d'un mètre de haut. C'était le 5 décembre, nous étions bloqués.

Depuis, dès que la neige arrive, nous garons les voitures sur la route du bas, à un kilomètre du Mas et 150 mètres de dénivelé. C'est un exercice qui, physiquement, nous maintient en forme !

Ce choix là, je pense que je ne l'aurais pas imposé à de jeunes enfants, c'est trop difficile.

VdB : Mais aujourd'hui, il existe des outils qui permettent de circuler sur la neige,

Catherine : Oui, il y a le chasse-neige. C'est vrai que s'installer ici c'était un défi ; les gens ne pensaient pas qu'il soit possible de vivre là aujourd'hui.



Les gens ne croyaient pas que ce soit possible et pourtant ils l'ont fait, tout simplement, j'oserai dire l'air de rien. Voilà comment une maison qui aurait vu naître la mère d'Urbain V, un Mas délaissé depuis soixante ans, victime du « progrès », se retrouve à la pointe pour affronter le 21^{ème} siècle !

Longue vie aux Clauses et à ses habitants, les Clauses !

■
Propos recueillis par
Daniel MATHIEU

C'est à l'initiative d'un meunier novateur relayé par un fils inventif et passionné que le Pont de Montvert est passé de la bougie à l'ampoule électrique avant bien d'autres villages du département. Curieusement, alors qu'aujourd'hui le prix de l'énergie flambe et que l'on ne jure que par les énergies renouvelables, la petite hydraulique ne semble pas vouée à un grand développement. Mais venons-en à l'étonnant parcours de la famille Folcher ; Léonce le père et plus encore Elie le fils.



Le Pont-de-Montvert producteur d'électricité depuis 1924

L'agriculteur de La Brousse devient d'abord meunier à Pont de Montvert.

Léonce Folcher est originaire de La Brousse.

Au début du 20^e siècle il possède une propriété qu'il confie à son fils Georges qui continue à l'exploiter tandis que Léonce et son deuxième fils Elie s'installent à Pont de Montvert au moulin situé en bordure du Rieumalet. Mais des moulins il y en a partout si bien que Léonce, entreprenant et particulièrement adroit de ses mains, va rapidement mettre en place une activité originale. Avec Elie le jour ils font tourner une scie pour débiter à façon, planches et autres poutres et la nuit une turbine produit de l'électricité.

Elie est né en 1902. Très tôt il se découvre une véritable passion pour tout ce qui concerne la mécanique et l'électricité. Par chance il effectue la plus grande partie de son service militaire dans l'aviation à Villacoublay. C'est là qu'il va acquérir ou renforcer ses compétences dans ses domaines de prédilection.

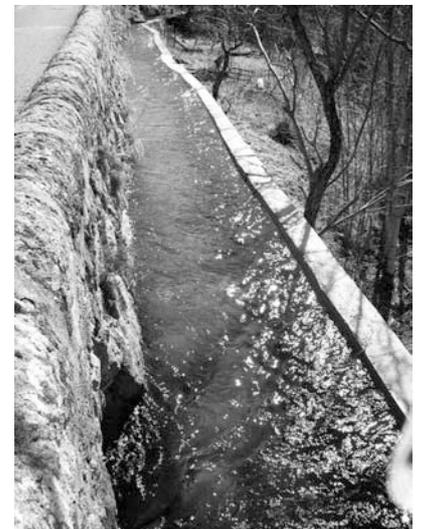
En 1924 Léonce Folcher propose à la mairie de Pont de Montvert d'assurer l'électrification des lampes de rue du village. Le conseil accepte et une concession est accordée pour 18 ans. De la même façon, les particuliers les plus progressistes optent pour une, voire plusieurs ampoules par maison ! Deux fois par an Elie fait sa tournée chez les gens afin de percevoir son dû au prorata du nombre d'ampoules installées.

Pour répondre à la demande il est nécessaire de construire une

deuxième centrale en 1930. Elle fonctionnera avec l'eau du Tarn au carrefour de la route de Vialas et de Finiels. Il est à noter qu'après avoir été reprise par Marceau le fils d'Elie elle existe encore aujourd'hui et appartient maintenant à Gil Viala et Odile Galzin.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale la centrale d'Elie Folcher est nationalisée.

A partir de la nationalisation de l'électricité, les particuliers ne sont plus autorisés à vendre directement de l'électricité à d'autres particuliers. Elie doit maintenant passer par EDF qui le paye mais il continue à approvisionner les habitants du village. Dans un premier temps c'est un changement à peine perceptible par « l'usager » du bourg. A terme on reprochera à Elie ce statu quo qui va retarder la généralisation de l'électrification de la commune. De fait les écarts seront privés d'électricité jusqu'à l'arrivée de ce fameux réseau dans les années 60.



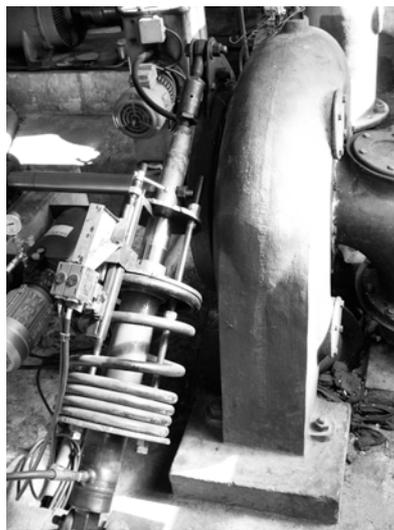
Les griefs portent également sur la puissance insuffisante des 110 volts délivrés. Cela a empêché ou ralenti le départ d'activités nouvelles par de jeunes entrepreneurs du village. Enfin la comparaison avec les communes avoisinantes n'était pas de nature à apaiser les esprits. Fraissinet de Lozère par exemple a été électrifiée en 1932.

Aujourd'hui on continue à produire de l'électricité à Pont de Montvert.

Vers 1956 la ligne nouvelle d'EDF est arrivée au village. Elie a cependant gardé sa turbine, refait le bâtiment et ajouté une machine plus grosse. A partir de ce moment en tant que producteur autonome il envoie sa production sur le réseau EDF. Marceau le fils d'Elie a continué de la même façon jusqu'à ce qu'il cède l'affaire à Gil et Odile en 2002. A noter que la centrale de Gil et Odile est d'une puissance de 65 kwh. Une deuxième unité de production existe chez Bernard Mazoyer le propriétaire de l'hôtel restaurant Aux sources du Tarn. Cette turbine de 100 kwh a été

construite par Emile le père de Bernard en 1986 en utilisant une fois encore les infrastructures d'un ancien moulin. Lorsque la centrale est opérationnelle, il faut encore construire une ligne de ce lieu de production jusqu'à l'endroit où EDF peut intégrer l'électricité dans son réseau ; la construction de cette ligne est à la charge du producteur autonome...

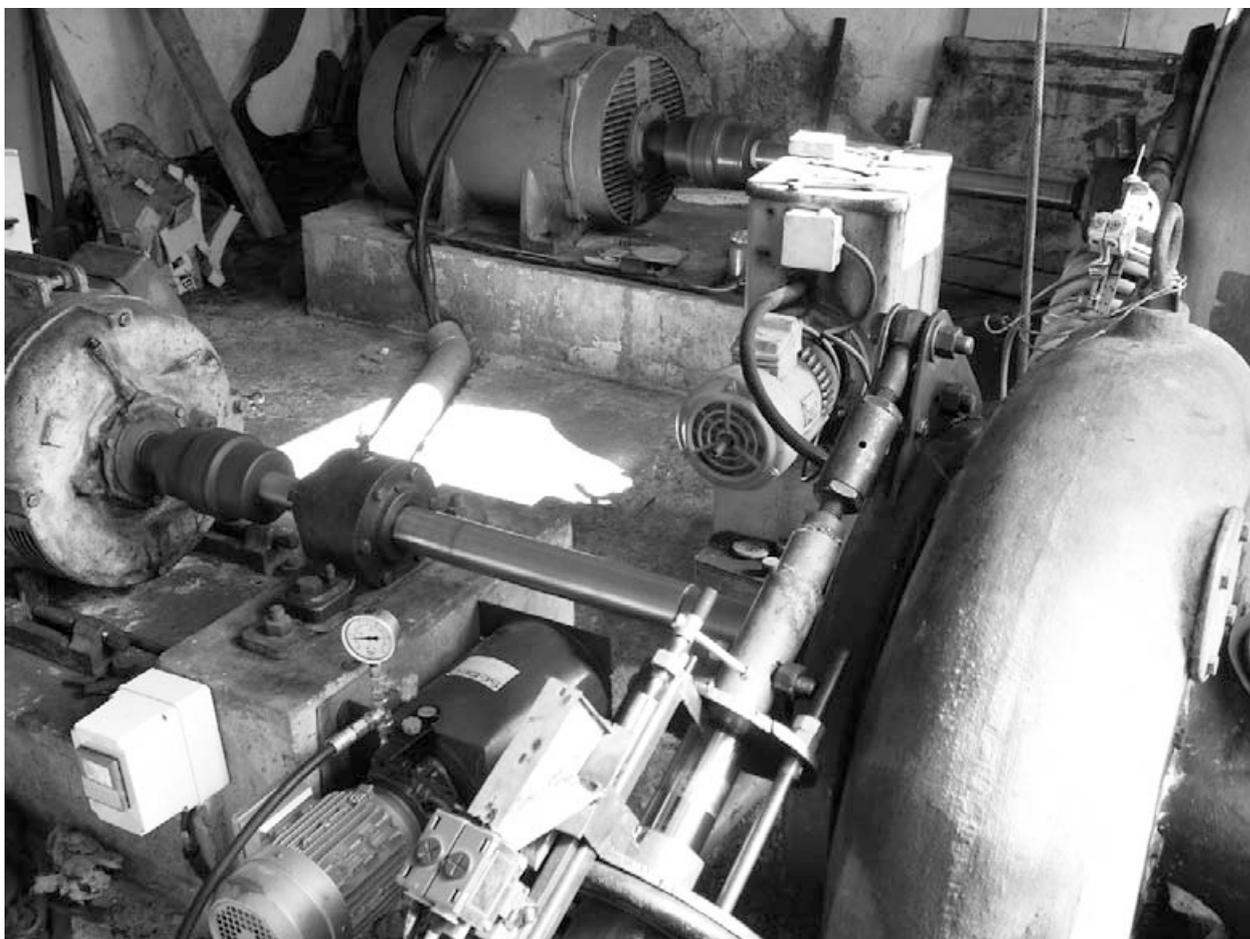
Est-ce qu'on trouve des centrales hydro-électriques ailleurs ? A notre connaissance il n'existe que deux autres micro-centrales sur le Tarn ou ses affluents en amont de Florac. La première est celle de la Vernède sur la commune de Bédouès. Sa puissance est de 1000 kwh ; la deuxième qui fait 650 kwh se trouve à Ruas ; l'eau qui franchit le site bucolique de la cascade de Runes va s'engouffrer quelques centaines de mètres plus loin dans la conduite forcée. L'une comme l'autre ont été réalisées dans les années 80. Depuis plus aucune réalisation nouvelle n'a vu le jour dans nos



communes ou à proximité. Absence de site adapté ou d'initiative ? La pêche ? La loi sur l'eau ? le coût de la ligne de raccordement ?

A voir... A suivre...

■
Jean-Marie THOYER



*« J'ai des rêves de guerre en mon âme inquiète
J'aurais été soldat si je n'étais poète... ».*
Victor HUGO

J'en avais terminé avec le service militaire en 1952. En 1956, au mois de mai, j'ai reçu mon avis de mobilisation pour l'Algérie. C'était du temps de Guy MOLLET, du temps du « maintien de l'ordre ».

Et puis plus rien, sans aucune explication. J'étais lieutenant (OR) dans les chars lourds (PATTON). N'avait-on pas besoin de ces engins dans ce genre de combat ? Je n'ai jamais su. Toujours est-il que je suis resté tranquillement dans ma classe alors que mon voisin du Viala, rappelé lui aussi, est bel et bien parti durant 6 mois, « sucer le piton » de l'autre côté de la mer.

J'ai songé ma vie durant à cette situation. Comment me serais-je comporté dans de pareilles circonstances ? L'autorité, comme on dit, s'exerce de façon tellement différente selon les milieux dans lesquels on se trouve !...

Quoi qu'il en soit, à défaut de pouvoir parler moi-même, j'ai eu envie de faire parler les autres. Les circonstances, le congrès de la FNACA au Pont de Montvert en juin 2008- m'ont facilité les choses. Le film « Avoir 20 ans dans les Aurès » m'a facilement aidé pour le titre : Aurès-Bougès... Même sonorité.

Quelques camarades du pays ayant vécu cette « aventure » ont bien voulu se prêter au jeu du récit - Pas tous- et il faut souligner ce fait : fallait-il que les situations soient si pénibles, si difficiles pour que, plus de 40 ans après, on n'ait pas envie de raconter.

J'ai choisi d'être descriptif tout simplement, présentant les récits séparés les uns après les autres, du Sud au Nord de notre sphère Bougès.

Avoir 20 ans loin du Bougès



André SALLES est un familier de la FNACA puisqu'il a la présidence du secteur de la vallée longue.

De plus, il a participé à la rédaction de l'ouvrage fort riche et fort documenté :

Hommage aux lozériens morts pour la France en Algérie Maroc Tunisie (1952-1962).*

Nous avons eu quelques échanges téléphoniques ou épistolaires à propos du texte que je préparais pour

le vent des bancels et je l'ai rencontré, chez lui, à Saint Julien des Points.

Il me présente son livret militaire où je lis SALLES

André Yves, BSA

(bon pour le service armé) par le conseil de révision de la Lozère le 29 octobre 1959.

Il est appelé à l'activité le 6 janvier

1960 et arrive au CI (centre d'instruction) du 19e

RA (régiment d'artillerie) de Draguignan. Il va y rester 4 mois.

Le 14 mai 1960, il embarque à Marseille et arrive à Oran le 16 mai.

Il y restera jusqu'au 15 mars 1962. Il est tout de suite affecté à la caserne Magenta située face aux arènes et va directement à l'état major au service chiffre des transmissions.

Rencontre avec des « anciens » déjà passés par Draguignan mais contact difficile avec les réalités de la guerre: en effet, le jour de notre arrivée, on est appelé à rendre les honneurs par une minute de silence à 4 soldats du régiment tués en escorte de train. Fort heureusement, dit André SALLES, les jours qui suivent sont plus calmes : patrouilles en ville de jour ou de nuit, 4 en jeep avec un Maréchal des logis de patrouille et un armement léger MAS 36 seulement. Des rapports d'Etat Major sont rédigés et on note par exemple pour la journée du 14 janvier 1962 et la nuit qui précède : 1° Journée marquée par de nombreux attentats.

2° effectifs:1732

88 sorties dont 43 de jour

25 barrages routiers dont 14 de jour

Activité des FO (Forces de l'ordre)

23H30 sur renseignement 1

terroriste arrêté en ville nouvelle

Secteur centre : 1 PA (pistolet automatique) saisi par le 4° zouave rue de l'aqueduc.

0H30 : suite à attentat sur gendarmerie, 90 suspects appréhendés.

Suit, heure par heure, sinon minute par minute, les multiples événements qui interviennent durant ces 24 heures ; les blessés et les tués y sont nombreux.

Par ailleurs, André SALLES participe à des opérations à l'extérieur : elles consistent en pose de fils téléphoniques sur les territoires proches mais peuvent aller jusqu'à Misserghin ou Sidi Bel Abbés. C'est l'occasion de rencontres avec la population locale arabe ou pieds noirs. Une anecdote singulière mérite d'être relatée : un jour, un des chauffeurs d'origine algérienne, nous fait participer dans un village à un mariage mixte : grande fête, grand couscous bien riche et bien arrosé. A la fin du repas, un invité se lève et



pousse un rot sonore.

Etonnement des français.

Mais non, le « Ham Dou'ah (Dieu soit loué), est un signe de remerciement pour dire sa satisfaction à la fin du repas. Et tous les soldats français de roter à qui mieux mieux!

Le temps n'a pas été trop long ni trop désagréable pour notre ami : un c o u s i n fonctionnaire de police affecté à Oran facilitait les sorties en ville et permettait par son accueil des moments festifs.



Ce dernier séjour se terminera par la dernière permission et un retour à Draguignan où interviendra la démobilisation, le retour à la vie civile et à la perception du Pont de Montvert. Cette perception qui avait bien facilité la vie de notre soldat de 1^{ere} classe qui n'avait pas éprouvé le besoin d'aller plus loin dans la hiérarchie. A quoi bon ? Après 18 mois de service militaire, le Trésor Public n'avait-il pas payé le traitement de son fonctionnaire ? Ce n'était tout de même pas une raison suffisante pour rempiler !

** Très bel ouvrage (voir ci-contre) que vous pouvez vous procurer auprès des responsables des comités du Pont de Montvert ou du Collet de Dèze ou les épiceries MARTIN au Collet et BERTOUL CEVENOL à St Michel de Dèze (Prix : 35 euros).*

J'ai rencontré Michel LAUZE chez lui, à Saint Privat de Vallongue. Il y est né, y a vécu sa vie durant et c'est de là qu'il est parti, à 20 ans, pour un monde et une situation qu'il n'avait pas particulièrement choisis. Il me raconte son histoire : il en parle sans réserve, il en parle à son petit fils qui s'y intéresse plus particulièrement. "Je suis parti le 5 juillet 1957, passage à Marseille au camp de Sainte Marthe et départ immédiat sur le « Ville d'Alger ». Arrivée en Algérie le 7 juillet. Tempête épouvantable - tout le monde malade à crever, seule une vingtaine -dont j'étais- résistait au mal de mer". "Je suis affecté au camp du Lido près d'Alger en cavalerie. Premier contact avec le matériel EBR, AMX8 mais aussi chars lourds AMX30 et vieux Sherman utilisés pendant la guerre 39-45 : ils étaient utilisés comme bulldozers pour nettoyer les routes ou ouvrir des pistes". Après 4 mois de classe, une

rencontre avec le colonel GUIN originaire de Cardet et patron de la gendarmerie à Alger me permet d'affecter le peloton de sous officiers. Je deviens brigadier puis maréchal des logis et je suis affecté au centre EBR dont je suis responsable de l'instruction, celle des permis de conduire notamment.

Je pars en opération dans la région de MEDEA. Notre régiment de soutien est « accroché » 2 ou 3 fois. Cette période me permettra de rencontrer une population indigène d'abord très agréable (j'ai été invité 2 noëls durant chez des arabes). Bons contacts aussi avec les pieds noirs artisans, fonctionnaires.. Contact plus difficile avec les colons gros propriétaires. Une anecdote : Nous sommes appelés à garder une propriété avec un immense verger d'orangers, durant la veille de nuit, nous mangeons des oranges et laissons les épluchures sur place. Le lendemain, le propriétaire demande à notre capitaine de nous sanctionner. Refus de l'officier mais abandon de la surveillance de ce domaine.

D'autres opérations m'amènent à PALESTRO, dans les gorges de la SCHIFFA où je vois un camarade tué dans sa tourelle atteint par un tireur isolé dont on n'a trouvé aucune trace".

"J'ai participé à la « bataille d'Alger » et là, les incursions à pied dans la casbah étaient particulièrement risquées. Le 13 mai 1958 j'étais de garde au forum".

"Je suis également allé en Kabylie. On y percevait, par les contacts qu'on pouvait avoir, la différence entre les locaux et les arabes.

Quels faits marquants puis je encore évoquer ?

Rémy GRASSET de Saint Michel de Dèze est mort à Fort de l'Eau, tué par une grenade qui l'a déchiqueté. J'ai ramené à sa mère sa valise et les affaires personnelles qui s'y trouvaient.

J'ai été malade très sérieusement et ai gardé les séquelles d'une hépatite.



J'ai échappé à un accident de véhicule sur la route de Médéa.

Je suis venu en permission au bout de 8 mois de service. Je n'ai plus voulu revenir : les premiers jours étaient joyeux mais par la suite ma mère et ma fiancée pleuraient continuellement".

"J'ai rencontré André HUGON par hasard au camp du Lido. Il avait été incorporé 2 mois après moi : nous nous sommes retrouvés face à face nous lavant les mains. Il a été affecté dans un autres régiment que le mien".

Que dire encore ?

J'ai souffert de la chaleur.

J'ai été bien nourri : la situation de maréchal des logis permettait au mess quelques facilités.

Je gagnais plus d'argent avec ma prime de risque que ce que me donnait mon père quand je travaillais à Saint Privat.

J'ai été libéré en novembre 1959 après 29 mois « loin du Bougés ». Le retour sur le bateau vers Marseille a été plus confortable qu'à l'aller : on était mieux traité que les 2eme classe !

Mais 3 étés, 2 noëls passés loin de la maison, c'est tout de même un peu long, c'est un peu de sa jeunesse gâchée. La communication avec la Lozère était difficile : on ne pouvait pas téléphoner, seuls parfois quelques messages radio étaient possibles. J'ai le souvenir d'en avoir fait passer au moins un. Alors on écrivait des lettres, on recevait du courrier. Si on avait tout gardé on aurait aujourd'hui un joli recueil de souvenirs !

Pour faire passer quel message ?

A qui ?

... **R**ené FORT est né à Conches (St Frézal de Ventalon) mais assez jeune, il a été obligé de partir loin du pays et est allé travailler à Montauban. Fidèle à sa petite patrie qu'il n'a jamais quittée de cœur, le Bougés lui est particulièrement familier.

A défaut de le rencontrer ces jours ci, je lui ai envoyé un questionnaire auquel il a aimablement répondu. J'en recopie de contenu.

EP : Comment es-tu parti ?

RF : J'ai été appelé pour l'Algérie en février 1961. L'embarquement s'est fait à Marseille sur la « ville de Tunis » et en 24 heures, nous nous sommes trouvés à Oran. Il y avait sur le bateau, civils et militaires mêlés. Les uns étaient dans les cabines, les autres (nous les quelques 2000 militaires appelés) sur les transats ou dans les soutes.

EP : Dans quels lieux as-tu séjourné en Algérie ?

RF : D'abord les « classes » dans une caserne à Ekmul à côté des

arènes. De février 61 à avril 62, je suis resté toujours au même endroit, caserne Saor. J'étais affecté au 2^{ème} bureau en tant que magasinier radio. On partait de temps en temps dans le bled pour monter des lignes téléphoniques.

EP : As-tu été engagé dans des opérations ?

RF : Pratiquement jamais sinon au moment de rafles ou de patrouilles de nuit lors du couvre-feu. On utilisait les « MAT » ou parfois la mitrailleuse, on tirait en l'air pour disperser la foule.

EP : As-tu rencontré des habitants locaux ?

RF : Quelques rencontres avec des « pieds noirs » mais dans l'ensemble peu de contacts surtout en ville.

EP : As-tu trouvé le temps long ?

RF : Un peu mais on « s'y faisait »...

A ce questionnaire certes un peu lapidaire, on peut ajouter quelques détails supplémentaires :

Je quitte l'Algérie en embarquant à Oran sur « le Djebel Djesira ». Je débarque à Marseille le 20 avril 1962 et suis « renvoyé dans mes foyers » le 21 avril.

René FORT a repris son activité professionnelle, a fondé une famille.

Peut-on dire : « comme si de rien n'avait été » ?

Peut-on le dire ?

Daniel ARGENSON qui habite à Saint Maurice de Ventalon et qui est retraité après avoir été conducteur de travaux à l'Équipement a bien voulu me parler de son temps sous les calots.

-sous les drapeaux-

EP : A quel moment as-tu été incorporé ?

DA : J'ai été déclaré BSA en 1959 à Alès puisque j'y habitais alors avec mes parents. J'ai fait au lycée une PME puis « les 3

jours » à Tarascon.

J'ai été incorporé avec ma classe le 3 novembre 1960 et affecté au 11^e régiment de cuirassiers à Orange. 2 mois de classes, 2 mois de stage où je sors premier et rejoins l'atelier du 2^e escadron. J'y suis chauffeur et secrétaire.

EP : A quel moment pars-tu pour l'Algérie ?

DA : J'aurais du partir immédiatement début mars 61. Les circonstances en ont décidé autrement : un copain parti en permission est rentré en retard. Pour le punir, c'est lui qui est parti à ma place. Je suis donc resté à Orange durant encore 10 mois. Mon tour est arrivé et le 20 décembre 1961 j'ai embarqué à Marseille sur « Le ville d'Alger ». Traversée paisible puisque, avec un copain, nous avons pu louer une cabine. Arrivée à Oran le 21 décembre et installation à la caserne de l'ABC (arme blindée et cavalerie).

EP : Et après ?

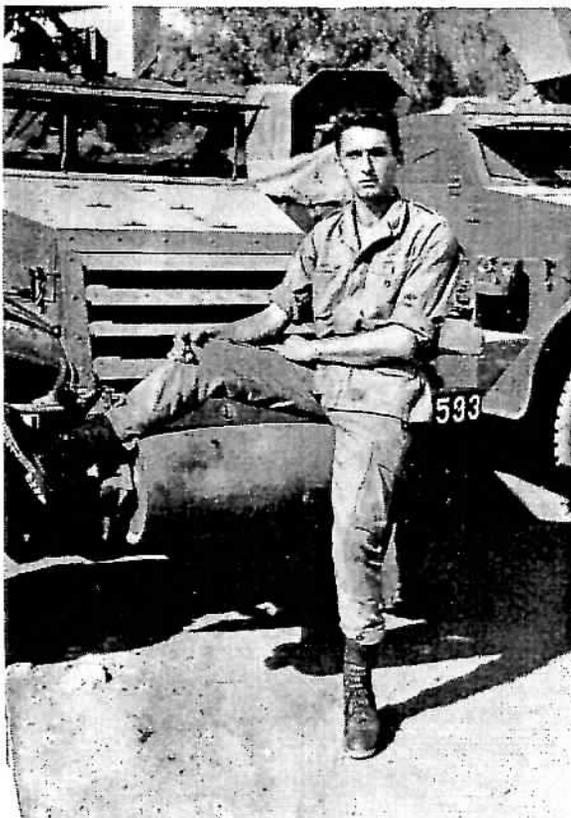
DA : Très rapidement, nous sommes embarqués sur un train militaire type Homme 40, chevaux en long 8, singulièrement appelé Rafale. Direction le sud. Les petits algériens nous jettent des pierres. Arrivée à Tiout (1000 mètres d'altitude) près d'AIN SEFRA, le 22 décembre, avant-veille d'un triste Noël. Le désert, mais la neige sur les hauts sommets.

Je suis à ce moment au 2^e Spahis. Matériel relativement léger : EBR-Half-track- GMC

EP : Comment s'y déroule ta vie ?

DA : Je suis brigadier et mon activité de secrétaire mécanicien me laisse relativement tranquille. Les tirs de barrage vers la frontière marocaine se font à partir des autres escadrons. La plupart des opérations sur le terrain sont réalisées par la légion étrangère et les supplétifs (harkis). Au cours d'une de ces opérations, un half-track de la légion a sauté sur une mine, un légionnaire a été blessé et évacué par hélicoptère vers Tlemcen - ou Sidi Bel Abbès. Je n'ai aucun contact avec l'extérieur,

Ci-dessous
René Fort



ni population indigène ni population « pieds noirs ».

Arrive le 19 mars 1962 et le « cessez le feu ». Une permission d'un mois est accordée (imposée... !)

à tous les Nord africains du régiment. C'était une façon habile de les rayer de l'armée française. Nous savions qu'ils ne reviendraient pas. Ils avaient peur de retourner dans leur village. Certains ont transformé ce départ en désertion. C'est ce qui est arrivé au 4ème escadron où au cours d'une garde de nuit, les 4 algériens de faction ont massacré les 4 français du poste de garde et se sont enfuis avec les armes. Moi-même, effectuant une ronde, j'ai été mis en joue par un copain kabyle ; ma vive réaction a calmé de suite la menace et il n'y a pas eu de suite. Son geste était l'expression de son désarroi.

Petit à petit, la dissolution du régiment s'annonçait. Nous avons quitté Tiout

pour Margna, au Nord ouest - où notre présence jouait le rôle de « force de dissuasion » - si je puis dire - notamment lors de la visite de Ben BELLA qui avait provoqué une très grande agitation et excitation dans la ville. Nous craignons que la manifestation dégénère. Mon peloton était d'alerte, l'adjudant qui nous commandait, gravement blessé en Indochine, laissé pour mort, mis au cercueil et reconnu vivant au dernier moment, tremblait de peur et était incapable de mettre son foulard vert (signe de notre situation d'alerte) à son épaulette ; je suis donc venu à son aide. Finalement Ben BELLA est reparti et le calme est revenu dans la ville.

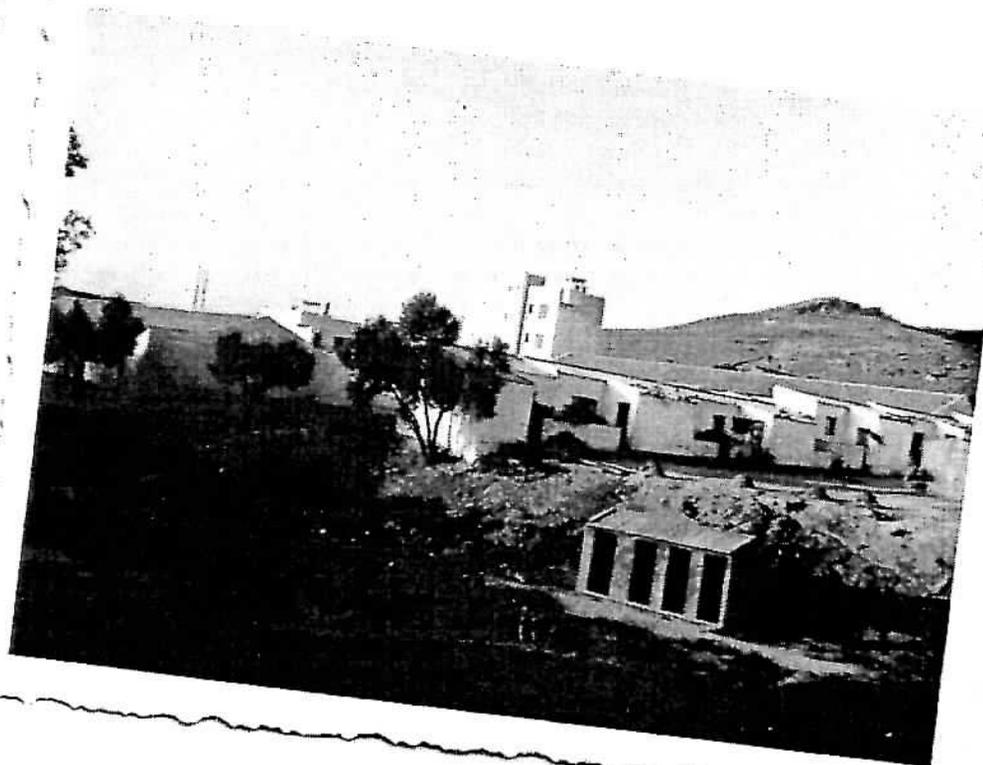
Nous sommes restés environ 4 mois à Margna, sans jamais sortir du quartier (l'équivalent de la caserne dans l'infanterie) sauf, un jour pour aller à Nemours - directement sur la plage avec les G.M.C. pour se

baigner- et où j'ai « chopé » un coup de soleil mémorable tout en restant dans l'eau et à l'ombre des G.M.C.

EP : Comment se termine ton temps ?

bien que mal. Je suis démobilisé le 11 novembre et retour à la vie civile.

Globalement une tranche de vie passée. Ce n'est que beaucoup plus tard, -adhérant à la



DA : Nous avons quitté Margna vers la fin juillet pour Beni Mester (près de Béni Saf en bordure de mer). Là, la dissolution du régiment était effective ; nous faisons disparaître, en le brûlant, un maximum de matériel. Je suis resté à Beni Mester jusqu'à mon départ pour la France. Nous sommes restés 3 jours à Mers El Kébir avant d'embarquer. Nous avons profité « d'un quartier libre » pour fêter la quille avec un bon repas au restaurant, mais un incident : un policier de l'Algérie nouvelle nous arrête, nous braque avec son pistolet mitrailleur et exige que le copain qui m'accompagnait lui cède son appareil photos. Retour au quartier, mais plus aucune sortie en ville jusqu'au moment où on embarque sur le « El Djézaïr » pour arriver à Marseille le 29 octobre 1962. Traversée épouvantable, mal de mer, odeur insupportable. Je résiste tant

FNACA et lorsque les médias ont commencé à parler des événements en Algérie non plus comme, uniquement des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre, mais comme une véritable guerre avec tout ce que cela signifie de souffrance et d'atrocité de tous ordres - que j'ai réalisé les horreurs de cette drôle de guerre.

Je voulais rentrer dans l'Administration, être conducteur de travaux, et pour cela, libéré de mon service militaire : c'était fait.*

(A SUIVRE...)

■
Dossier établi par
Etienne PASSEBOIS

* Ce texte a été rédigé avec la forte participation écrite de Daniel ARGENSON

L'air de rien

Ami, lecteur du « Vent des Bancels », que signifie ce titre bien mystérieux ?

Est-ce un tuyau pour le prochain tiercé ?

Ou bien un nombre cabalistique ?...

Non, c'est plus simplement le nombre de monuments historiques, classés ou inscrits, protégés en France ! Leurs aspects, structures et environnements doivent être sauvegardés, protégés et restaurés, pour le plus grand bien et plaisir de tous !

42.644!...

Bravo, pour ceux-là! Mais pour les autres ? Qu'en est-il? Je pense, plus précisément, à ce qu'on appelle péjorativement à tort : « le petit patrimoine ». Petit en taille, mais grand en nombre et en témoignage de l'histoire humaine ! Il est partout

Aire à et nous le rencontrons quotidiennement : ponts, moulins, l'Aubaret fours à pain, clochers de tourmente,

granges, ateliers, habitations, calades et autres murs de terrasses en pierres sèches ! Ces constructions provoquent intérêts et émotions, chez les habitants ou chez les randonneurs de passage, qui souvent ne résistent pas au plaisir de les photographier ! Je fais ici une parenthèse : Avez-vous souvent vu, un de ces derniers, prendre une photo d'un mur en béton ou d'un bâti en ciment ?

Bien sûr, il y a les sceptiques qui nous assènent un doctoral : « le passé, c'est le passé » ! Il y a aussi les élus frileux qui se retranchent derrière un sempiternel : « Il faut bien vivre avec son temps » ! Eh bien, justement, c'est exactement pour cela : « vivre avec son temps », qu'il est important de respecter, préserver et restaurer ce « petit patrimoine », avant l'irréversible destruction !... Personnellement, j'y vois trois grandes raisons :



La première, la plus évidente, est la connaissance des techniques anciennes. Pour tous les apprentis d'un métier manuel, la possibilité de découvrir des réalisations du passé, est une grande richesse. Observer ce travail ancien, motive et surtout tire le niveau de compétence vers le haut. Un assemblage de charpente, une taille de pierres clavées, des pièces de fer forgées à la main, une porte ancienne en bois... sont autant de livres ouverts ! (À qui veut bien les regarder !). Alors... qui supporterait qu'une bibliothèque brûle ?

La deuxième permet de donner du sens à la mémoire. Le patrimoine est la mémoire vivante d'un bâtiment ou d'un lieu, mais aussi la mémoire d'une autre façon de vivre et travailler. Elle nous permet de découvrir l'ingéniosité, la créativité et la grandeur d'un travail manuel, basé sur un savoir-faire artisanal et l'emploi des ressources locales (l'énergie du vent, de l'eau, du soleil... la matière du bois, de la pierre, des minéraux...).

Nous sommes les héritiers de ce patrimoine. Le découvrir et le comprendre est un plaisir qui peut nous aider à surmonter les impasses de notre époque issues principalement, des produits et des méthodes industrielles. Sans oublier qu'en bon héritier de ce patrimoine, nous devons avoir la sagesse et le plaisir de le transmettre aux enfants de nos enfants, qui, espérons, feront de même !





La troisième raison est de permettre, bien modestement, une approche philosophique de la vie. De tous temps l'homme s'est interrogé sur son passé, son présent et son futur ! Ce dernier, malgré les efforts des religieux, gourou ou charlatans divers, demeure une inconnue. Le présent dépend de nous et de notre regard sur le passé. L'intérêt pour ce patrimoine sauvegardé. Mémoire vivante de nos ancêtres, en proie certainement aux mêmes interrogations que nous. La beauté et la grandeur de leur travail, comme leurs erreurs, sont des points

d'appuis pour notre propre travail et notre quête d'un sens de l'existence. Observons dans ce patrimoine ancien les traces des légendes, des us et coutumes, des mythes, des quêtes religieuses, spirituelles ou sociales.

L'histoire de l'humain se répète, découvrons-là !

Alors, que faire ? Devant un de ces petits bâtiments mis en péril, menacé d'être rasé ou dénaturé ? Il est nécessaire d'interpeller les élus sensibles au patrimoine (il y en a, heureusement !), de demander conseil aux associations locales compétentes (M.P.F., A.B.P.S., Le moulin Bonijol, etc...), d'interroger les administrations sur leurs possibilités d'action (P.N.C., S.D.A.P., D.D.E., Préfecture...). C'est aussi leurs attributions. Mais, surtout, il faut s'impliquer personnellement en allant convaincre un propriétaire inconscient ou un élu réticent, du bien fondé des efforts nécessaires à la restauration de ce patrimoine. Là est peut être la clef

du succès... Persuader en expliquant Tiens, tiens... engagements citoyens, rôle des élus et des administrations dans la sauvegarde du « petit patrimoine », voilà des sujets de débats vivants qui espérons le, feront suite aux récentes élections municipales de mars 2008.

*Ci-dessus
L'Aubaret*

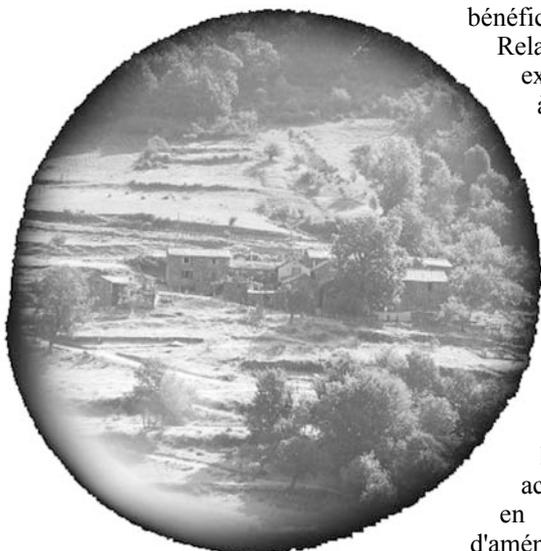
■
Roland MOUSQUES



L'air de rien

Découverte d'un "lieu de vie": Le Salson.

Sandrine et Jean-Claude COLOMBAT nous racontent la mise en place de leur "lieu de vie": leurs démarches, leurs motivations...



Conseil Municipal, nous avons pu bénéficier d'une opération « Ferme Relais », et nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Fortuné Chabrol, malheureusement décédé depuis, au Maire et au C. M. de St Frézal, ainsi qu'à Etienne et Laurence VIDAL, nos premiers contacts sur la commune. Nous avons habité les lieux avant que tout soit réglé, et les résidents secondaires du Salson, les LANDAIS et les GOLDFARB, nous ont accueillis très généreusement, en nous prêtant, le temps d'aménager nos propres locaux, les leurs...

J. H.: Vous aviez un projet en arrivant ?

S. - J.C.: Fortuné Chabrol tenait à ce que la propriété garde son caractère agricole, et on avait un projet agriculture (élevage) et accueil touristique, qu'on a réalisé et qui a duré sept ans. En 2003, on a arrêté l'activité accueil touristique, ce qui a permis d'installer dans les locaux disponibles trois autres foyers : avec l'opération « Ferme Relais », la Mairie pensait installer deux familles, on en est à cinq foyers, et douze habitants !

J. H.: Pendant cette période, vous avez réussi à avoir en plus des relations avec l'extérieur ?

S. - J.C.: Avec des jeunes du pays, on a : - mis en place des « journées chinoises », qui en ont aidé plus d'un à s'installer (dont nous-mêmes), - contribué à créer « BOIS 2 MAINS », Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui travaille dans la filière bois, - participé à l'Association « L'Espinas » où B. 2 M. est en train de s'installer, et Sandrine est au Conseil Municipal depuis 2001...

J. H. Comment s'est fait le passage entre ces activités et l'accueil de personnes en difficulté, ou carrément en détresse ?

S. - J.C. Progressivement, d'abord avec des adultes, à titre bénévole, et non institutionnel ni systématique, ou plus ou moins, puis de plus en plus. Mais on pensait à cette orientation, et dès 1996, nous avons eu, en liaison avec le C.R.I.F. (Carrefour de Recherche, d'Information et de Formation) d'Alès, des adultes en difficulté qui ont pu ensuite repartir vers une activité professionnelle et une existence autonome. A partir de 2003, nous sommes devenus « famille d'accueil » pour des adolescents, deux à la fois, en liaison avec le Conseil Général de la Lozère et l'Aide Sociale à l'Enfance.

J. H. Effectivement, je me souviens de mon inquiétude à cette époque, en voyant l'état dans lequel arrivaient ces adolescents, l'impression qu'ils donnaient d'être bien difficilement "récupérables", et le spectacle de votre propre fatigue. Et ensuite du soulagement d'apprendre que ces mêmes ados étaient repartis avec des perspectives de formation professionnelle et d'avenir d'insertion réussie... Ouf !

S. - J.C. Ces expériences nous ont encouragés à systématiser la chose, et, en passant d'adultes à adolescents, à travailler "en amont", pour tenter d'éviter le plus tôt possible les situations de détresse. L'activité agricole transmise à un jeune qui en a fait son statut, les anciens locaux touristiques abritant désormais des habitants permanents qui ont un rôle prévu dans le « Lieu de Vie », et la professionnalisation étant venue avec ces expériences, le projet a vu le jour.

J. H. Et aussi, si j'ai bonne mémoire, l'implication de Jean-Claude au niveau départemental en

Le Salson

J. H.: Vous êtes au Salson depuis combien de temps ?

S. - J.C.: Notre installation date de 96, ça fait déjà douze ans ! De 92 à 94, on était en Afrique, au Bénin, comme « Volontaires du Progrès », pas en tant que coopérants, et au retour on a été au R.M.I., le temps de s'installer quelque part.

J. H.: Comment vous avez trouvé, choisi, acquis cette propriété ?

S. - J.C.: On avait fait la connaissance de Fortuné CHABROL, ancien Maire de St Frézal (de 53 à 77), devenu ensuite Maire et Conseiller Général de FLORAC, qui ne voulait vendre qu'à nous (le couple Colombat et les DUQUENNE : Christophe, frère de Sandrine, et son épouse Isabelle). Pour l'acquisition, ça a été long et compliqué, mais le vendeur était déterminé et patient... Grâce à Etienne PASSEBOIS, Maire, et son

tant que chef de service dans quel organisme, exactement ?

S. - J. C.: Le C.E.R., Centre d'Education Renforcée, à Mende, qui s'occupe de jeunes qui ont «sombéré» dans la délinquance, et pour lesquels on cherche une alternative à l'incarcération, d'Avril 2006 à Janvier 2008.

J. H.: *Si je ne m'abuse, le fait d'occuper ce poste constitue une reconnaissance caractérisée de compétence et d'efficacité, non ?*

S. - J.C.: Peut être, peut être... disons que ça fait partie des éléments qui nous ont aidés et décidés à nous embarquer dans l'aventure « Lieu de Vie ».

J. H.: *Alors, ce "lieu de vie", avec son côté collectif, ce n'est pas un vulgaire "lieu commun", qu'est-ce qui le caractérise ?*

S. - J.C.: En résumé, plus d'enfants accueillis, plus d'emplois créés, une association-support pour une meilleure gestion... Et, comme pour les précédents accueillis, le principe du relatif isolement du hameau, qui donne à l'adolescent une chance, au cours d'un séjour dit "de rupture" d'une durée de dix mois y compris un voyage à l'étranger (pays de l'Est), de prendre du recul par rapport à son passé et de faire "peau neuve" en retrouvant des objectifs. Voilà pour le principe.



J. H.: *L'encadrement, vu que vous allez accueillir quatre ados à la fois, va être plus important, je suppose ?*

S. - J.C.: Nous sommes les deux permanents, il y aura aussi deux moniteurs-éducateurs à mi-temps, une secrétaire quart-temps et un employé quart-temps cuisine et entretien extérieur (ces deux-là étant déjà des résidents du Salson), des remplaçants permanents, une psychologue suivant les besoins...

J. H.: *Pour les accueillis, mixité ou non ?*

S. - J.C. La mixité est possible, envisagée, dans ce cas nous prévoyons des filles plus âgées (16 - 17 ans) que les garçons (12 - 13 ans).

J. H.: *Scolarisés, scolarisables ?*

S. - J.C.: Étant en rupture scolaire, ils bénéficieront d'un bilan de compétences et de remises à niveau individualisées. Question formation, ils pourront être amenés à suivre des stages de sensibilisation, de découverte dans des entreprises, avec convention et concertation entre le lieu de vie et le lieu de stage. Des interventions extérieures peuvent aussi être sollicitées, qui enseigneront en présence d'un permanent.

J. H.: *Quelle est l'institution qui va constituer le principal référent ?*

S. - J.C.: C'est le Conseil Général et les Services Sociaux qui possèdent et transmettent les informations nécessaires sur l'enfant accueilli, afin d'appréhender ses difficultés et de construire avec les accueillants un projet adapté à chaque cas.

J. H.: *Cette association-support, à part vous, est composée de quels membres ?*

S. - J.C.: La Directrice générale de S.O.S. Insertion, un permanent d'un autre lieu de vie des Cévennes, un coordinateur au C.E.R. Lozère, le Directeur adjoint de S.O.S.



Insertion, des retraités expérimentés dans le milieu associatif et le domaine social, un enseignant sympathisant, la Conseillère Générale du canton, un retraité de la Fonction Publique résidant au Salson...

Ci-dessus
Le Salson

J. H.: *Ouah, ça impressionne ! Avec ça, si vous ne réussissez pas...!*

S. - J.C. :Oui, c'est qu'on n'est vraiment pas sérieux !

J. H. *Bof, avec les succès précédents, l'expérience acquise, la motivation, la détermination que vous montrez, ça devrait marcher. Je suppose que c'est ce qu'on peut vous souhaiter, alors longue vie au lieu de vie du Salson, à ses habitants, à ses diverses activités, à tout ce qui laisse à penser que le regretté Fortuné Chabrol ne s'en retournera pas dans sa tombe.*

S. - J.C.: En effet, ça paraît probable, et ça fait bien plaisir.

■
Jacques HUGON

Dans le vent

Le 22 septembre 1878, le jeune écrivain écossais Robert Louis Stevenson part à pied du Monastier sur Gazeille (Haute Loire) avec l'ânesse Modestine. Douze jours, 220 km et beaucoup d'aventures plus tard, il arrive à St Jean du Gard. Son objectif était double : oublier son chagrin d'amour, la belle américaine Fanny Osbourne (qu'il épousera finalement quelques années plus tard), et aller à la rencontre du pays des camisards...



© Michel VERDIER

130^{ème} anniversaire du chemin de Stevenson

Son journal de route fut publié en 1879 sous le titre de *Voyages avec un âne dans les Cévennes* et précéda de quelques années ses œuvres les plus connues : *L'île au trésor* et *Le cas étrange de Dr Jekyll et de Mr Hyde*. Cet ouvrage a permis de retracer son itinéraire, devenu le **Chemin de Stevenson (GR 70)** qui offre aux randonneurs la possibilité de suivre les traces de cet aventurier écossais amoureux de la

France et précurseur de la randonnée pédestre...

Trait d'union entre Haute Loire, Ardèche, Lozère et Gard, entre Auvergne et Languedoc, le chemin qu'a ouvert Robert Louis Stevenson, en 1878, apporte chaque jour au randonneur son lot de découvertes. Depuis 1994, l'association « Sur le chemin de R.L. Stevenson » a pour objectifs de faire la promotion de cet itinéraire culturel et d'accompagner les randonneurs, de plus en plus nombreux, dans la préparation de leur aventure sur le GR 70, du Puy en Velay à Alès.

Forte d'un réseau qui se veut avant tout humain, l'association regroupe

plus de 80 prestataires touristiques ou « Relais Stevenson » qui proposent hébergement, restauration, location d'ânes, accompagnement de randonnées, transport de bagages, etc...et qui sont tous situés sur ou à proximité du chemin.

130 ans après le passage de Robert Louis Stevenson en Cévennes, l'association souhaite mettre en fête l'ensemble de l'itinéraire, de la Haute Loire au Gard en passant par la Lozère et l'Ardèche.

130 années dont les trente dernières ponctuées d'événements qui nous rapprochent toujours plus de Robert Louis Stevenson, de sa vie, de son œuvre, de ses cheminements physiques et intellectuels.

1978, le Club Cévenol célébrait avec passion le 100ème anniversaire du voyage de R.L. Stevenson, donnant ainsi une formidable impulsion pour suivre les traces de l'écrivain.

1993, la Fédération Française de Randonnée Pédestre balisait le GR 70, rendant ainsi possible l'aventure.

1994, l'association « Sur le chemin de R.L. Stevenson » voyait le jour, créée par une bande de copains pour œuvrer à la promotion de l'itinéraire.

1998, elle célébrait le 120ème anniversaire du voyage de l'auteur, un événement témoin de l'intérêt grandissant pour le chemin.

2008, l'occasion de rendre hommage une fois encore à l'écrivain et à sa compagne Modestine, 130 ans après leur voyage.

Quand ? Tout au long de la saison, d'avril à octobre 2008, avec plusieurs temps forts, notamment à l'occasion des dates historiques du voyage de l'écrivain (22 sept. / 3 oct.).

Comment ? En proposant aux randonneurs mais aussi aux vacanciers et résidents de découvrir ou de redécouvrir les aventures de Stevenson et le caractère des territoires qu'il a traversés. Randonnées thématiques, théâtre, contes, causeries, projections, visites, expositions, animations enfants, rencontres...seront au programme de cette grande année culturelle sur le GR 70 !

Pour réaliser ce projet et pour faire de 2008 une année mémorable pour le chemin, l'association a sollicité l'ensemble des acteurs locaux et a préparé avec eux 250 km de programmation culturelle et festive...

Au programme, deux opérations destinées spécifiquement aux randonneurs, à partir du 1er avril, quatre temps forts proposant un programme d'animations ouvert à tous et entre deux, une programmation locale à découvrir au fil des étapes.

Deux opérations à destination des randonneurs :

« **La chasse au trésor** » est destinée à tous les randonneurs de l'année 2008. **Des énigmes seront à retirer dans chacun des douze villages étapes de Stevenson** et constitueront le fil

conducteur de la randonnée, permettant aux participants d'en savoir un peu plus sur l'écrivain lui-même et les territoires traversés (**Avril à octobre**). Un cadeau symbolique sera remis à tous les participants et un tirage au sort récompensera trois des personnes ayant répondu correctement à l'ensemble des énigmes (séjours à la clef).

L'opération « carnets de voyage », proposée en partenariat avec l'association « Il faut aller voir », organisatrice de la biennale du carnet de voyage de Clermont Ferrand.

A l'image de Stevenson et de son journal de route, **les randonneurs sont invités à imaginer leur propre carnet de voyage** : écriture, photo, aquarelle, peinture, blog...toutes les formes sont permises et l'ensemble des créations sera exposé à l'occasion de la clôture officielle de l'année. Un jury sélectionnera les cinq carnets répondant au mieux aux critères définis dans le règlement. Les « carnettistes » ainsi retenus seront invités à participer à la biennale du carnet de voyage 2008 à Clermont-Ferrand.





© Michel VERDIER

La période d'inauguration du 130^{ème} anniversaire

Cette période fera l'objet d'une semaine d'animation au Puy-en-Velay, de deux soirées officielles et d'une journée « randonnée pour tous ».

« **Semaine Stevenson** au Puy en Velay, du 19 au 24 mai 2008, organisée par la Communauté d'agglomération du Puy : projections cinéma, rallye pour enfants, opération bibliothèque, concert cornemuses, conférence, exposition, salon du livre, etc... La semaine se terminera le samedi 24 mai avec une randonnée du Puy au Monastier sur Gazeille où se déroulera la première inauguration officielle en soirée.

Deux soirées officielles : le samedi 24 mai au Monastier / Gazeille, point de départ de Stevenson, et le lundi 2 juin au Pont de Montvert, haut lieu historique du chemin.

Au programme des deux

soirées : un buffet dînatoire en musique avec la délégation du Stevenson Club d'Edinburgh qui témoignera de ses voyages à travers le monde sur les traces de l'écrivain. Et en soirée, projection sur écran géant du nouveau spectacle audiovisuel du photographe cévenol Michel Verdier « Sur les pas de Stevenson, 130 ans après ». Voix off : Hervé Pauchon et Danièle Giraud.

Avec en plus le 24 mai au Monastier, une conférence de Michel Le Bris, écrivain, fondateur et directeur du festival Etonnants Voyageurs (Saint-Malo), spécialiste de Robert Louis Stevenson, auteur de "Robert Louis Stevenson, Les années bohémiennes" et de "Pour saluer Stevenson".

Et le 2 juin, au Pont de Montvert, une conférence de Daniel Travier, Conservateur du musée des vallées cévenoles de St Jean du Gard et spécialiste du voyage de Stevenson dans les Cévennes.

J o u r n é e

«**Bienvenue à la ferme sur le chemin de Stevenson**», **randonnée pour tous :** inauguration du nouveau tronçon du GR 70 entre Finiels et le Pont de Montvert, avec une randonnée ouverte aux personnes handicapées. Joelettes, charettes pour fauteuils roulants tirées par des ânes, âne équipé d'un bât aménagé pour personne handicapée et calèches tirées par des chevaux permettront à tous de suivre cette randonnée, ponctuée de visites de fermes et de dégustations de produits locaux (Dimanche 1er juin)



© Michel VERDIER

Le relais scolaire

Toutes les écoles du chemin se préparent d'ores et déjà à participer à un grand relais sur l'ensemble de l'itinéraire.

Chaque école fera l'étape à pied jusqu'au village suivant où d'autres écoliers l'accueilleront avec une animation préparée dans le courant de l'année, sur le thème de Stevenson ou du voyage. Ces écoliers marcheront à leur tour le lendemain jusqu'à l'étape suivante et ainsi de suite. Une vingtaine d'écoles et près de 500 enfants suivront ainsi les traces de l'écrivain écossais, 130 ans après son passage (Tous les jours scolaires du 19 Mai au 19 juin).

Une semaine « Sur les traces de Stevenson dans le Parc national de Cévennes »

Proposée du 3 au 8 août, entre Le Bleymard et Saint-Jean-du-Gard, en partenariat avec le PnC, dans le cadre du festival nature.

Randonnées avec ânes, chasse au trésor et atelier création de carnet de voyage pour enfants, causerie, spectacle, journée littéraire et projections sont au programme.

La Rando-fête, « LE » temps fort de l'année

A l'image de celle organisée en 1994 (création de l'association), une grande randonnée festive est proposée aux dates historiques du voyage de



© Michel VERDIER

l'écrivain écossais (22 septembre - 3 octobre), du Monastier / Gazeille à St Jean du Gard. Les marcheurs sont

invités, le temps d'une ou de plusieurs journées, à suivre cette aventure ponctuée, selon les étapes, de musique, théâtre, contes, lectures, dégustations, causeries, expositions... Les ânes seront bien entendu, de la partie et chaque soir, les relais Stevenson dresseront la table pour régaler les papilles! Visiteurs et villageois sont également invités à rejoindre le groupe à l'occasion de son passage dans les villages ou à l'étape, pour bénéficier des animations.

Durant toute la rando-fête, une exposition sur R.L. Stevenson suivra le groupe et sera proposée, le temps d'une journée, dans chaque commune étape,

accompagnée d'une bibliothèque regroupant l'œuvre de Stevenson.

L'arrivée de la rando-fête à St Jean du Gard fera l'objet d'une soirée particulière, clôture officielle de l'année anniversaire, avec deux virtuoses écossais en concert : Angus Lyon et Ruairidh Campell !

■
Félicie LOUF et Audrey LAPEYRE

Programme complet :
Association « Sur le chemin de Robert Louis Stevenson »
48220 Le Pont de Montvert
Tél. fax. : 04 66 45 86 31
www.chemin-stevenson.org
asso.stevenson@libertysurf.fr



Contact Presse : Félicie Louf / Audrey Lapeyre - Tél./fax. : 04 66 45 86 31 - asso.stevenson@libertysurf.fr





foguèt abocinat lo 22 de julhet 1702 al Pont de Montverd.

Alors habitants, promeneurs, randonneurs du pays des Bancels quand vous verrez un panneau, soyez curieux ; souvent l'histoire du pays est là, cachée. Elle est là, mais pas dans sa totalité ; si vous voulez en savoir davantage consultez le cadastre, les cartes IGN, les tahlhas

Quelques conseils :

Qualques ajudas per legir l'occitan (Quelques aides pour lire l'occitan) : a final se legis (se lit) [o]; e se légis [é] ; o se legis [ou]; ò se legis[o]; u se legis[ou], au[au], iu



Codolos (Occitan)

Coudoulous (Français)

de vòstres ajòls - les feuilles de taxes concernant le non bâti de vos ancêtres - et vous trouverez là d'autres noms (de bois, de sources, des clapas, des rius, des mas ...) qui vous rappelleront notre histoire.

Apitançat la vòstra curiositat! Lo nòstre pais es un tresaur.

Aigüez votre curiosité ; ce pays est un trésor.



■
Alain PANTEL

Quelques poèmes ou extraits du recueil "Car l'adieu, c'est la nuit"



*Crumbling is not an instant's Act
A fundamental pause
Dilapidation's processes
Are organized Decays -*

*'Tis first a Cobweb on the Soul
A Cuticle of Dust
A Borer in the Axis An
Elemental Rust -*

*Ruin is formal - Devil's work
Consecutive and slow -
Fail in an instant, no man did
Slipping- is Crashes law - (1010)*

*Superfluous were the Sun
When Excellence be dead
He were superfluous every Day
For every Day be said*

*That syllable whose Faith
Just saves it from Despair
And whose "I'll meet You"hesitates
If Love inquire "Where"?*

*Opon His dateless Fame
Our Periods may lie
As Stars that drop anonymous
From an abundant sky. (1013)*

S'effondrer n'est pas le Fait d'un instant
Une pause capitale
Les processus de Délabrement
Sont de méthodiques Déclins -

D'abord une Toile d'araignée sur l'Âme
Une Pellicule de Poussière
Une Vrille dans l'Axe
Une Rouille Élémentaire -

La Ruine a des règles - ouvre diabolique
Lente et cohérente -
Perdre en un moment, ne s'est jamais vu
Glisser - régit la Chute -

Superflu serait le Soleil
Si mourait l'Excellence
Il serait superflu chaque jour
Car chaque Jour est censé être

Cette syllabe dont la Foi
Le sauve à peine du Désespoir
Et dont le « Je Vous reverrai » hésite
Si l'Amour demande : « Où? »

Sur Son immémoriale Gloire
Nos Ères reposent
Comme des Étoiles qui tombent
anonymes
D'un ciel foisonnant.

Eveil à la beauté...

« Je possède un joyau et
cherche quelqu'un qui
sache le regarder »

Dans ce monde où tout
est prétexte à ce
mettre en avant à
être reconnu non pour
ses qualités d'être
humain vrai mais à son
compte en banque et
autres chimères; au
hasard des lectures
nous pouvons avoir la
chance (en étant
curieux) connaître
des êtres de grandes
valeurs qui nous
éveille à la beauté.
Ainsi l'américaine
Emily Dickinson né en
1830 dans une famille
puritaine de juristes,
d'hommes d'affaires;
tourna le dos à ce
monde superficiel,
vécu en ermite, étant
opposé à tout ce qui
est public, renonçant

à une éventuelle gloire littéraire : qui viendra plus de 50 ans après sa mort survenue en 1887. Grâce à deux amies qui publieront ses écrits. Poésie énigmatique certes mais envoutante, libre, originale, à l'image d'Emily qui était le plus près de la liberté justement par sa vie retranchée, monacale dans la maison familiale, elle avait bien compris que les plus beaux voyages sont intérieurs.

« L'âme d'Emily tient dans une goutte de rosée. L'infime est son royaume. Elle contemple le ciel à travers le vitrail des ailes d'une libellule » Christian Bobin « La dame blanche » éditions Gallimard.



D'après portrait anonyme et texte manuscrit d'Emily Dickinson.
Photos © Rue des Archives / The Granger Collection, New York.

*To put off filaments like this
for immortality - (1448*)*

*It sounded as if the streets were running
And then - the streets stood still -
Eclipse - was all we could see at the
Window,
And Awe - was all we could feel.*

*By and by-the boldest stole out of his
Covert
To see if Times was there -
Nature was in an Opal Apron -
Mixing fresher Air. (1454*)*

*Could mortal lip divine
The undeveloped Freight
Of a delivered syllable
'Twould crumble with the weight.
(1456*)*

*Than Heaven more remote,
For Heaven is the Root,
But these the flitted Seed,
More flown indeed,
Than Ones that never were,
Or those that hide, and are -*

*De déployer semblables filaments
pour l'immortalité -*

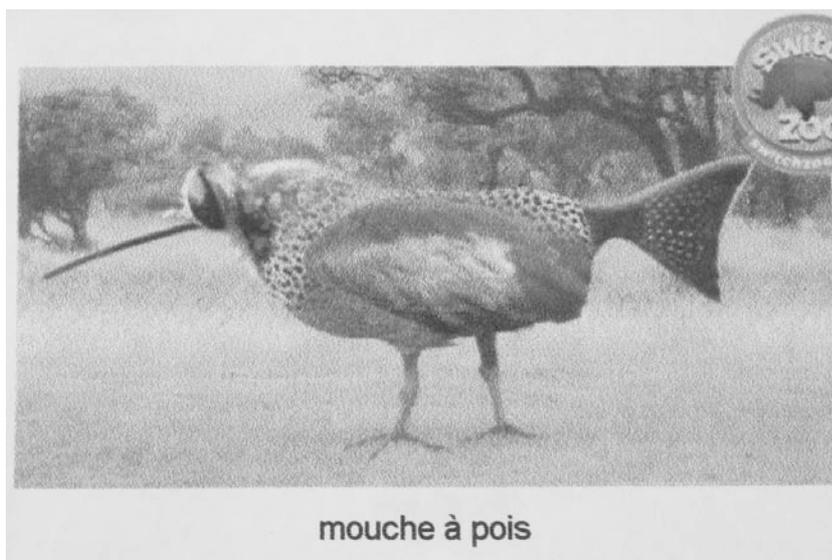
*on aurait dit au bruit que les Rues couraient
Et puis - les rues se sont figées -
L'Eclipse - est tout ce qu'on voyait à la
Vitre
L'Effroi-tout ce qu'on ressentait.*

*Enfin - le plus hardi est sorti de son
Couvert
Pour voir si le Temps était là -
La Nature, en Tablier Opale -
Pétrissait un Air plus frais.*

*Si lèvres mortelle devinait
La charge latente
D'une syllabe dite
Le poids la ferait s'effriter.*

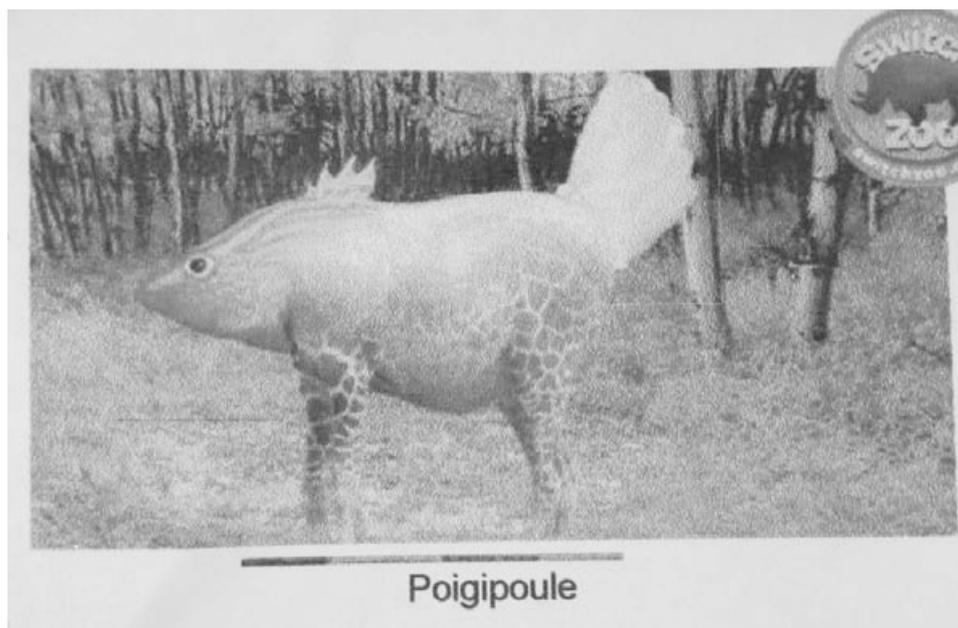
*Plus distants que le Ciel
Car le Ciel est Racine,
Mais aux Graines envolées,
Oui, plus loin en allés
Que Ceux qui ne furent
Ou qui se cachent, et sont -*

Nous nous sommes amusé à imaginer des animaux... quelque peu surprenants: leur physionomie, ainsi que leur régime alimentaire, leur taille, leur comportement, leur habitat...



mouche à pois

Création d'animaux imaginaires



Poigipoule

La mouche à pois

Son régime alimentaire: l'animal est omnivore.
Sa taille : environ 70 cm.
Son comportement : il est d'un tempérament gentil. Mais lorsqu'il a peur, il peut devenir agressif. C'est un animal "tout-terrain". Il sait marcher, voler et nager.

Réalisation de ces animaux faite par les classes élémentaires de l'école de l'Estournal au Pont de Montvert avec le site SWITCHZOO.

Le Poigipoule

Son régime alimentaire: il est omnivore. Il est très bien élevé
Sa taille : entre 1 mètre 80 et 2 mètres.

Son comportement: il est d'un tempérament nerveux, il est méchant. Il mord et avec sa queue, il fouette. Il vit sur une île déserte.

Son habitat : une galerie.

■
Avec la complicité de Magali MARTINEZ



Le Magalizard

Question de philosophie

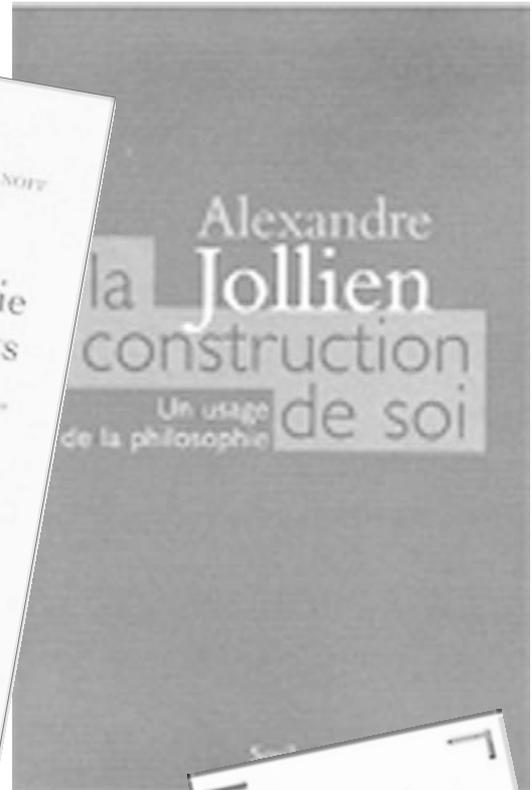
La mélancolie des innocents

Jean Pierre
Milovanoff (2002)
Ed.Grasset.

« Je m'appelle Victorin Jouve... je vis seul... sans m'ennuyer... j'ai une armoire pleine de disques, une grande bibliothèque, le téléphone fixe et le mobile, je navigue sur internet... »

Autrefois, je n'étais pas relié au monde... mais je vivais dans un cercle plus étendu... »

Et comme le bouquet de lavande sous les draps de nos grands-mères, Milovanoff nous emmène délicatement portés par des mots, effluves discrètes dans le long fil d'une saga, dans la quiétude de ces grandes bâtisses du midi, un peu fermes, un peu maisons de maîtres, à l'ombre des grands platanes de la cour. Toute une vie, un monde, un état des choses de la vie délicatement brodé par le «Maître des paons» (1997), une mélancolie divine, spécialité de l'écrivain Nîmois.



Un usage de la philosophie

La construction de soi

Alexandre Jollien
(2006)
Le Seuil.

Alexandre Jollien est un de ces philosophes actuels, qui sans pathos nous permet de croire à nouveau que la philo appartient à tous, qu'elle n'est pas une théorie théoricienne appartenant aux « élites », qu'elle sert la vie.

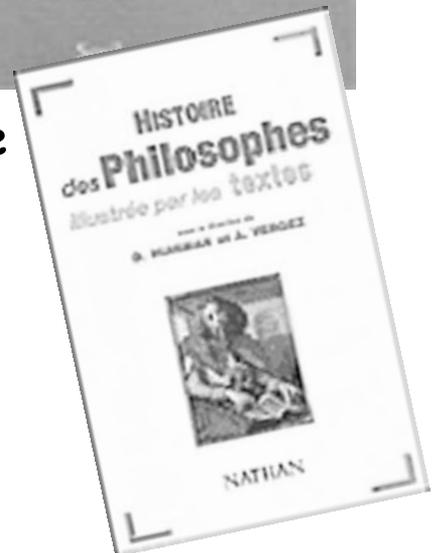
Il est lisible par tous, il raconte son chemin, son combat pour vivre son handicap, ce qu'il a pris et

entendu de chaque philosophe, ou il en est de ses questions, de ses angoisses et de cette recherche d'un peu de sérénité à trouver.

«Je tenterai à partir de la tradition philosophique de dessiner un ART DE LA JOIE».

■
Annah LANTIERI

Pour resituer l'histoire de la philo, des philosophes, de la pensée, vous pouvez puiser dans le bouquin des classes de philo : Histoire des philosophes de Huisman et Vergez (Nathan).



Tempête de délibérations

Fraissinet de Lozère
Conseil Municipal du
23 janvier 2008

Tous sauf Rouméjon T,
Molines R et Pantel S.

C'est plusieurs décisions importantes qui ont été prises lors de ce dernier conseil municipal :

● **L'étude du schéma d'assainissement sera confiée au bureau d'études SIEE de Montpellier** pour un montant de 7200 €. Les deux autres bureaux d'études, Sud Infra Environnement (12) et le cabinet Couet étant largement au dessus (8200 et 10900 €) pour une offre techniquement inférieure ou égale (analyse réalisée par Anne Gély du Sivom Grand Site).

● **La Mairie recrute Magali Martinez à 20 % pour le secrétariat et l'accueil de notre commune.** C'est 30 demandes que nous avons reçu ; après une première sélection, nous en avons rencontré une dizaine, Ghislaine Guignier est recruté par le Pont à 40 %, Valérie Gourdon par St Andéol pour 20 % et Magali pour 20 % pour Fraissinet. Magali travaillera tous les vendredis à compter du 1 février (8h30 à 12h30 et 14h à 17h) mais au Pont tous les matins le secrétariat sera assuré et le mercredi après midi.

● **Travaux complémentaires à Rûnes.** Le conseil unanime décide réaliser en plus charpente et toiture de la fontaine du haut du village (devis de 6000 € de Pantel validé). Les dons continuent d'arriver (à ce jour + de 1500 €).

● **Entrevue avec le Directeur du PNC :** le tête à tête demandé fut en fait une rencontre entre le maire et dix personnes du PNC. Pour la

ZA, après débat le pnc vas nous régler 95 % de la subvention (-750 € pour des détails), pour l'AEP, on s'est expliqué mais ils vont continuer de surveiller nos consommations, pour Runes la subvention va être accordée, pour l'OCAGER enfin, une rencontre aura lieu avec Digue de la CA début 2008.

● **Vente du dernier lot de la Zone Artisanale à Bastien Florent, Mécanicien :** il est décidé d'attribuer le lot n°2 de 900 m² à Florent.

-**Divers :** Il est redébatu du refus de Eric Auburtin de régler des travaux d'enrochements à l'entreprise Rouvière (surélévation de 0.50 m au bas de son terrain). Il est débattu de solutions pour régler ce litige. Des propositions seront faites. Il est décidé de lancer une consultation pour une mission SPS (sécurité) pour la fin des travaux de la traversée de Fraissinet. Les travaux de cablage vont débiter à Racoules. Quelques pépins ont eu lieu à Racoules et à la Brousse en déneigeant sans gravité.

**Prochain conseil :
mardi 6 Novembre à 20h
30**

Le Pont de Montvert
Conseil Municipal du
4 décembre 2007

Étaient présents :

Tous les membres.
Le compte rendu du précédent conseil rédigé et lu par Mme Simone Cros Allier est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance :
Christiane Molines

Ordre du jour

● **Bulletin municipal :**

Le point est fait sur l'élaboration du bulletin municipal annuel. Le choix a été fait d'écrire le bilan des deux derniers mandats. Chacun lit les articles qu'il a rédigés.

● **Travaux d'assainissement**

A. Réception des travaux effectués cet été.

Le chemin d'accès à la station d'épuration réalisé par l'entreprise Rouvière est réceptionné en l'état ; un drain en bordure de chaussée va être réalisé par la commune.

La réception du réseau n'a pas été signée :

Un regard prenant toujours l'eau, un autre ayant un joint non étanche. La demande est faite à l'entreprise de reprendre ces deux points avant une réception définitive.

De leur côté, les établissements Folcher ont mis aux normes leur propre réseau d'écoulement des eaux usées en installant notamment un bac à graisse. C'est la première mise aux normes avant celle des restaurants du village.

B. Les subventions tardent à venir :

L'agence de l'eau et le Conseil Général accordent toujours ces subventions à hauteur de 40% chacun du montant HT des travaux mais il y a encore discussion sur les travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal va demander une réunion au conseil général pour faire le point. Dans l'attente, la commune a dû ouvrir une ligne de crédit de 400 000,00 € pour payer les travaux.

C. Station d'épuration :

Il y a eu un appel d'offres pour mettre en concurrence les diffé-

rents projets. Monsieur le Maire a demandé aux entreprises de faire deux propositions pour deux filières différentes. Le souci est de trouver une filière qui ne nécessite pas une intervention technique trop pointue (à hauteur des compétences des employés communaux même si une formation s'avère nécessaire). La problématique des rejets est également à prendre en compte puisque la commune est classée dans la catégorie eaux de baignade et que, par conséquent, l'exigence concernant la qualité bactériologique des rejets sera supérieure à ce qui a été demandé jusqu'à présent. Chaque entreprise candidate a visité le site ; L'évacuation des boues constitue pour chacune d'entre elles une cause de soucis.

Au mois de janvier, il y aura étude des propositions. Pour être intégré au défi territorial, le projet doit être déposé avant fin janvier.

● **Funérarium :**

Monsieur le Maire a été saisi de diverses demandes de mise en place des urnes funéraires dans le cimetière. La discussion s'engage sur la façon de gérer ces requêtes. La réflexion s'oriente sur la construction d'un ensemble maçonné, où déposer les urnes dans des espaces clos, et qui s'intègre à l'ensemble du cimetière.

● **Comptes rendus des diverses commissions :**

A. CCAS :

Après discussion, accord sur le cadeau de Noël aux personnes âgées pour le traditionnel paquet de friandises.

Décision de placer une rampe dans la Grand Rue (anneaux et corde).

B. Commission gîte :

Cette année apparaît un déficit

de 2 338,00 € (dépenses : 22 861,00 €, recettes : 20 523,00€). Il y a eu moins de nuitées (plus en individuels mais moins en groupe et pratiquement plus de scolaires). Cela fait apparaître une baisse de 5,5%.

Il est à noter que la clientèle étrangère représente 10% de la clientèle, que les randonneurs sur le chemin de Stevenson augmentent.

L'accueil et l'entretien représentent 40% d'un temps plein.

C. Commission camping

Si le nombre de forfaits à l'année demeure stable, la recette liée au passage a chuté de 14%. Globalement les recettes sont en déficit de 4,85%.

Cet été, et ce pour la première fois depuis très longtemps, le camping n'a jamais été complet.

Concernant l'entretien, la cohésion du travail est à revoir, il serait souhaitable de nommer un responsable à cette charge.

● Voie communale n°1 :

Les pouvoirs du maire en matière de circulation et de stationnement en zone centrale du PNC sont transférés au Directeur du PNC. Une modification est donc apportée à l'arrêté pris le 03 octobre 2007 :

La voie communale n°1 desservant Bellecoste est le Mas de la Barque devrait rester libre : le nouvel arrêté :

=>interdit l'emprise de la voie comme piste de ski

=>interdit de damer la neige sur la voie et de disposer des barrières retenant la neige.

Une voie annexe à la VC n°1 devrait être entérinée pour les pistes de ski de fond et de randonnée.

Le 13 décembre, se réuniront, à ce sujet, sous la conduite de Monsieur le Sous Préfet, les Maires des communes du Syn-

dicat InterSyndical de l'aménagement du Mont Lozère du Mas de la Barque, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur du PNC, Conseil Général, les conseillers généraux de Villefort et du Pont, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et le Directeur de l'ONF.

● Questions diverses :

A. Ruines de l'Hermet :

Après visites, un artisan verrier est candidat à l'achat pour demeurer et travailler là ainsi qu'organiser des stages d'initiation. Le Conseil Municipal donne son accord sur un prix de vente à 25 000 €.

B. Gendarmerie :

Dorénavant au Pont de Montvert, des permanences auront lieu les lundi matin et vendredi après-midi. C'est une vieille revendication de nos élus qui est exaucée. C'est une bonne chose pour la population.

C. Garages communaux :

Les box à matériaux vont être couverts et ont été construits en quasi-totalité par les employés. Prochainement, si le temps le permet la fondation-radier des garages communaux magasin va aussi être coulée.

D. Réception sur l'éclairage public au Mazel :

Elle est prévue le 10 décembre.

E. Zone artisanale :

Le partage du terrain entre les artisans a abouti à un accord.

La commune va créer un chemin d'accès aux lots et faire intervenir un géomètre. Le prix des lots sera calculé en fonction des m₂ utiles.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Le Pont de Montvert Conseil Municipal du 6 Mars 2008

Absent excusés: Jean Paganelli.

Secrétaire de séance: Odile RIVAL.

Lecture du compte rendu du conseil municipal en date du 4 décembre 2007.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce dernier conseil du mandat, Monsieur le maire fait lecture de deux courriers émanant d'un habitant de la commune et du directeur de l'école, adressant des remerciements chaleureux à l'équipe municipale: le premier pour le bulletin municipal et l'action menée, le second pour le soutien important de la Mairie aux activités et au fonctionnement de l'école.

Biens sectionnaux

L'objectif est d'établir, par le biais d'une délibération, les modalités de location des biens sectionnaux. Deux choix sont possibles: le bail à ferme ou la convention de mise à disposition des terres, faite directement par la commune ou traitée par l'intermédiaire de la SAFER. Cette deuxième solution qui est retenue: la commune conventionne avec la SAFER qui propose à son tour une convention à (ou aux) agriculteur(s) ayant(s) droit au regard de la loi. Une délibération est prise à l'unanimité dans ce sens là.

Comptes administratifs de la commune et de l'eau.

Ces documents sont le reflet de ce qui, par rapport aux budgets de l'année précédente, a été voté puis réalisé totalement, partiellement ou pas du tout, avec des modifications ou pas...

● Questions diverses:

Le projet de station d'épuration suit son cours. En janvier, les 3 comptes administratifs 2007 de la commune et de l'eau sont approuvés à l'unanimité. Chaque année, ils servent de base à l'élaboration des budgets primitifs suivants. Cette année, ceux ci seront préparés et mis en oeuvre par la nouvelle équipe municipale.

● Lotissement de la Barthe:

Une délibération est prise pour permettre à monsieur le maire de confier à Maître Pottier le fait de mettre en place la publication des documents permettant la vente des lots du lotissement de la Barthe au prix de 30 € le m².

● Classement en voie publique:

Une délibération est prise pour classer en voie publique une partie des parcelles D 1288 et D1293 (70 m de longueur).

● Classement d'une portion de réseau:

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire à proposer à Michel Molines, le remboursement de frais afférents à des travaux réalisés sur une portion de réseau privé d'adduction d'eau que la commune a finalement utilisé comme réseau d'eau public.

● Assainissement:

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'adhésion de la commune au Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIVOM Grand site des gorges du Tarn reprises retenues pour étudier les différents systèmes d'épuration et proposer les mieux adaptés ont remis leur travail.

tempête de délibérations

Pont de Montvert
Conseil Municipal
du 06 mars 2008
(suite).



ailleurs et parler de leur fonctionnement. Un « voyage d'étude » dans l'Hérault et la Drome a donc été organisé et d'autre part la recherche de financements se poursuit. Le choix définitif reviendra à la nouvelle municipalité.

A Grizac, les systèmes d'assainissement sont privés (seul le bourg du Pont est équipé en assainissement collectif public), et un problème de déversement d'effluents sur une parcelle privée revient de façon récurrente. L'origine n'a pas été vraiment identifiée malgré des courriers adressés en 2007 aux divers propriétaires. Le maire étant tenu de faire respecter la réglementation en vigueur, il est impératif que chacun d'eux révise à nouveau en détail son propre réseau.

Avec la nouvelle loi des Parcs nationaux, en zone coeur la libre circulation sur les voies et le stationnement le long de leur tracé sont sous la responsabilité du directeur du Parc. Par rapport à ceci, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé en conseil d'administration du Parc des Cévennes que soient votés le libre accès de la voie communale n°1 et le principe de la création d'une voie annexe pour le ski de fond à départ du mas de la Barque. C'est seulement à ces conditions que l'arrêté municipal interdisant l'utilisation de la voie communale pour le ski a été abrogé afin de permettre cette activité

durant la présente saison.

● Le recensement de la population a été fait cette année sur notre commune. Il devrait faire apparaître une très légère remontée de population, environ 10 à 15 personnes supplémentaires. C'est le premier mouvement à la hausse depuis 130 ans.

. Durant le mandat qui s'achève Madame Simone Cros Allier avait fait un don à la commune en demandant que la somme correspondante soit affectée à des travaux d'amélioration de la route de l'Hermet (dite route du Clap). Une dizaine d'élargissements pour faciliter le croisement des voitures ont ainsi été aménagés le long de l'itinéraire cependant il reste un reliquat d'argent (4280 €) et il est décidé en séance de l'affecter à des travaux de restauration de la fontaine du village.

L'expérience de 2007 qui a permis aux agents des collectivités locales de se former aux techniques de la construction en pierre sèche de granite, a été très appréciée et mérite d'être reconduite. Le chantier école de réalisation de murs de pied de talus au parking du temple est très pédagogique et à bonne hauteur pour travailler... Un nouveau stage pierres sèches y sera organisé du 18 au 20 mars inclus.

A la Gendarmerie du Pont de Montvert, le poste de chef et un poste de gendarme sont vacants ; monsieur le maire et madame la conseillère générale se sont préoccupés de leur renouvellement.

Une réponse favorable est donnée à la Poste pour l'installation d'une boîte aux lettres accessible de l'extérieur par les agents de la Poste. Elle

viendra en remplacement de celle incluse dans l'épaisseur du mur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Saint Andéol de Clerguemort
Conseil Municipal du
11 novembre 2007

Ce Conseil Municipal commencé à 10 heures trente, s'est tenu sur convocation de Monsieur le Maire en date du 25 octobre 2007

Etaient présents: Daniel MATHIEU, Thomas BRASSEUR, Gisèle CHAPELLE, Jean-Claude DAUTRY, Jeanne GIROD.

Etaient excusés et avaient envoyé procuration: Hervé PELLECUER, Josette ROUX, Stéphane CLARISSE
Secrétaire de séance nommé: Jean-Claude DAUTRY.

Le conseil se tient selon l'ordre du jour établi

La lecture du compte-rendu du dernier Conseil est faite et ne soulève pas d'objection.

Notre Secrétaire de Mairie, Pierrette COUDERT, présente à la réunion, nous fait part de son prochain départ à la retraite. Elle arrêtera son activité le 01 janvier 2008 mais restera 1 mois, donc jusqu'au 01/02/2008 pour terminer les dossiers en cours et mettre au courant celui ou celle qui prendra sa suite. Elle sera rémunérée pendant ce mois sous forme d'une prime de 598,43 €, prime dont le montant a été établi par le Centre de gestion et qui sera payée par la com-

mune. Une délibération est prise dans ce sens.

A partir du 01 janvier 2008 Isabelle SERVIERE cadre A de la Communauté de Communes depuis le 01/11/2007 donnera 10% de son temps à la commune de Saint Andéol de Clerguemort, le reste étant réparti entre les autres communes de la Communauté, pour effectuer le suivi des budgets, et le soutien des élus dans les choix budgétaires.

Reste donc à remplacer Pierrette COUDERT par un personnel catégorie B ou C qui sera donc assisté par ce personnel de la Communauté de Communes. Le recrutement se fait par dépôt de candidature, la personne candidate ayant quelques compétences informatiques et une expérience du secrétariat. Elle pourrait elle aussi être partagée avec les autres communes de la Communauté de Communes, salaires et frais de déplacement étant là aussi partagés.

Il est donc pris note du départ à la retraite de Pierrette COUDERT et de la nécessité de son remplacement

Délibération est prise pour l'allocation de transport scolaire dont les modalités de calcul ont changé et dont le montant s'élève à 1120 € soit 160€ par élève et par an.

Délibération est prise pour le règlement de l'indemnité annuelle du conseiller comptable du trésor soit 163,33€.

Délibération est prise pour une participation de 305 € au Vent des Bancelles.

Délibération est prise pour modification du budget concernant une erreur dans le montant des intérêts et remboursements d'emprunts pour travaux

au Cros, erreur de 77,11 € qui doit être affectée à la ligne 6611 du compte budgétaire

ZAD: choix des parcelles. Les parcelles suivantes ont été choisies comme pouvant figurer dans la Zone d'Aménagement Différé:

Section B parcelles 179/54 et 110 (Sambuget)

Section A parcelles 451/441/440 (l'Espinassas), 74/199/210/127 (Le Cros), 272/271/270/292 (Poussiels), 414/375/388/372/249/255 (Lezinier).

Cette mise en ZAD touche toute ou partie seulement de ces parcelles et se justifie par des projets de voiries (parking ou élargissement de virages/adduction d'eau ou assainissement). Cette décision n'est pas sans soulever interrogations pour certains et même désaccord de propriétaires présents.

Questions diverses:

Le prix de l'eau à Lezinier: le prix de l'abonnement est bien fixé à 200 € mais c'est 2 fois par an, ce en attendant que l'adduction soit terminée et que les compteurs soient installés, ce qui devrait se faire dans l'avenir (mise au même diamètre de tuyau pour tout le monde et chasse aux fuites...). Reste à court terme à sécuriser le lieu de captage de la source. Le risque incendie: rappel est fait du départ de feu au Lauzas le 6 septembre 2007 à 18 heures 30 par fort mistral. L'alerte s'est soldée par une grosse peur et le contrôle du sinistre grâce à des moyens importants très vite mis en œuvre... Il est décidé de faire une demande d'enfouissement des lignes dans la traversée de la commune afin de limiter ce risque. La lettre sera faite par 2 conseillers et soumise à l'approbation du conseil municipal puis envoyée.

Le mur des Estrèches n'a pas été fait lors du dernier gouddronnage... Il faudra donc reprendre les hauts des murs...

Au Cros, mise à jour d'un conflit de voisinage au sujet de l'utilisation de la cour de l'école. Le Maire se penchera sur le problème...

La FNACA organise son congrès et demande une subvention aux communes et à la Communauté de Communes. La demande est mise en instance.

Il est 12 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



Tous les conseillers sont présents excepté J. Roux qui donne procuration à G. Chappelle. Secrétaire de séance: Stéphane Clarisse.

Ordre du jour:

1/ Amende de police. Les produits des amendes de police servant à financer des équipements de sécurité sur les voiries se portent à 1640 € pour la commune. Le conseil accepte cette dotation et décide de l'affecter à la réfection des têtes de parapets. Coût total des travaux = 7953 €, participation communale 40%.

2/ Le conseil accepte la rectification des comptes de bilan demandée par le receveur (opérations internes suite à un changement de logiciel).

3/ Subvention association Regain Une subvention de 150 € est attribuée pour

l'organisation du spectacle contes et rencontres du 2 février 2008.

4/ Voirie 2008.

Travaux à prévoir: mur de soutènement sous Lamarnet, emplois partiels route des Estrèches. Travaux de rénovation de la voirie entre route de Poussiels et route des crêtes et route de Sambuget à Chaldecoste. Budget alloué 40.000 € y compris subventions.

5/ Secrétariat de mairie.

L'emploi de secrétariat de mairie sera désormais géré par la communauté de communes. Pour St Andéol, il est convenu 1/10ème de temps par une personne de catégorie A et 8h/semaine par une personne de catégorie C. Ces emplois étant répartis également sur les autres communes de la communauté.

6/ Questions diverses.

Délibération est prise pour paiement de la facture liée au génie civil de l'électrification de l'Espinassas. Montant 11.533,63 € TTC.

Le conseil accepte de participer aux frais de fonctionnement des écoles à hauteur de 4.400 euros pour l'école des Abrits de St Frézal et de 719,40 euros pour l'école du Collet de Dèze.

Suite à la mise en vente de la propriété Teissier Petit, le conseil souhaite faire l'acquisition des parcelles figurant dans la ZAD: N°372, 375 et 388 section C (parcelles attenantes à la mairie) pour une surface de 28 a 89 pour un montant de 7.626,60 euros. Une aide financière sera demandée à la Région.

La séance est levée à 21 h00.



Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mmes SALMERON F,
GOURDON V, COLOMBAT S.

Absents excusés:

Mme BRUGUÈS M.
MM. JALAT F. et MAURIN T.

Secrétaire de séance: Fabienne SALMERON.

ORDRE DU JOUR :
Lecture et commentaires du compte-rendu des Conseils municipaux des 22 et 25 octobre 2007.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

● Garage communal

Les différents lots de l'appel d'offre sont pourvus avec les offres des entreprises les moins-disantes. L'ensemble du conseil décide de retenir ces entreprises pour l'édification de ce bâtiment. Les travaux commenceront fin janvier et devraient se terminer en juin 2008.

Le coût total de ce projet s'élève à 200.000 € HT avec 140.000 € de subventions. Il serait donc nécessaire d'envisager un emprunt d'environ 60.000 € sur 25 à 30 ans. Par ailleurs, la TVA (environ 40.000 €) n'étant remboursée qu'au bout de 2 ans, une ligne de crédit de cette somme sur 2 ans est indispensable. Le Conseil à l'unanimité décide de recourir à ces deux emprunts auprès du Crédit Agricole. Une rencontre avec M. MEISSONNIER sera programmée afin d'en déterminer les modalités.

tempête de délibérations

●●●●●●●●●●
**Saint Frézal
de Ventalon
Conseil Municipal
du 03 décembre 2007
(suite).**

●●●

Il serait donc nécessaire d'envisager un emprunt d'environ 60.000 € sur 25 à 30 ans. Par ailleurs, la TVA (environ 40.000 €) n'étant remboursée qu'au bout de 2 ans, une ligne de crédit de cette somme sur 2 ans est indispensable. Le Conseil à l'unanimité décide de recourir à ces deux emprunts auprès du Crédit Agricole. Une rencontre avec M. MEISSONIER sera programmée afin d'en déterminer les modalités.

● Affaires en cours

Chemin de la Combe
Le Tribunal de Grande Instance de Mende vient de nous donner tort dans le procès qui nous opposait à M. Alain VEILLARD sur la propriété de l'assiette de ce chemin.

Un courrier a donc été adressé au Président de l'Office de tourisme du Pont de Montvert pour que cette nouvelle situation soit prise en compte sur la plaquette du sentier de petite randonnée « le Ravin de l'Enfer » et que l'itinéraire en soit modifié.

Par ailleurs, il est décidé de faire rouvrir le chemin N° 19. Une procédure sera donc engagée auprès du Tribunal d'Instance de Florac pour faire réaliser un cadastre officiel à partir d'un bornage contradictoire en vue de cette réouverture.

Eau du Cheylen

Dans le second procès qui oppose la commune mais aussi les consorts FAGES et TEISSIER (vendeurs du terrain à la commune) à M. VEILLARD,

ce dernier revendique la moitié de l'eau de la source principale du Cheylen en s'appuyant sur un droit d'eau datant du début du 19^{ème} siècle.

Un expert, nommé par le tribunal, a rencontré récemment les deux parties afin de rédiger un rapport. Un document réalisé par Jean-Claude LIEBER lui a été remis ainsi qu'à la partie adverse. Il montre, par quelques données, l'impossibilité de la commune de se passer des sources du Cheylen, sources qui alimentent 34 foyers. En effet, l'équilibre entre production et consommation est fragile en été et peut être rompu pendant les pics de consommation.

Maison de l'Arbousset

Le compromis de vente déjà signé par le Maire de St Frézal, vient de l'être par le propriétaire qui réside en Guyane. Il faut maintenant attendre l'avis de la SAFER qui devrait nous parvenir prochainement. Coût de cette consultation : 140 €. La réhabilitation de ce bâtiment permettra d'implanter une nouvelle famille en logement social, opération qui devrait financièrement s'équilibrer. La recherche de subventions est en cours.

● Micro-entreprise

Les communes de moins de 2000 habitants en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ont la possibilité, depuis 2004, d'exonérer les micro-entreprises (activité artisanale, commerciale ou industrielle) de leur territoire créées depuis cette date, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe professionnelle pour une durée de 5 ans. Il faut pour cela une délibération du conseil municipal. La commune de Saint Frézal entrant dans cette catégorie de communes, le Conseil municipal décide à l'unanimité de

prendre cette délibération qui peut favoriser l'installation de nouvelles entreprises et conforter celles qui se sont implantées sur le territoire depuis 2004.

● Travail de nuit des employés

Afin de permettre d'éventuels déneigements de nuit, et ce pour des raisons d'assurance et de sécurité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer le travail de nuit des employés municipaux, qui l'acceptent, pour ce type de situation exceptionnelle.

Cette décision sera transmise au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Lozère.

● Aménagement de l'école (handicapé)

Certains aménagements particuliers sont nécessaires pour permettre l'accueil d'un élève handicapé à l'école des Abrits. Accord de l'ensemble du Conseil. Des subventions spécifiques pour financer ces travaux sont à rechercher.

● Congrès de la FNACA

Le congrès 2008 de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) doit se tenir en juin au Pont de Montvert. Ce sera l'occasion de faire découvrir notre collectivité et l'ensemble du canton lors d'une manifestation qui doit rassembler près de 800 participants. Afin de financer ce congrès les organisateurs sollicitent de notre commune une subvention de 500 €. L'ensemble du Conseil décide d'accorder cette subvention qui sera inscrite au budget primitif 2008.

● Orientations et programmes 2008

Tarifs 2008 :

- Taxe de séjour : il faut revoir

certaines bases notamment pour les campings. Par ailleurs pour les chambres d'hôtes il ne faut pas raisonner en « lits », mais en « places ».

- Eau : à compter du 1er janvier 2008 nous ne dépendons plus de l'agence de bassin « Adour Garonne » mais de l'agence de bassin « Rhône Méditerranée » qui a institué une « taxe de pollution » pour les eaux rejetées. Pour l'heure il s'agit d'un forfait de 1.500 €/an, mais le calcul pourrait se faire au réel (probablement moins onéreux) si chaque bassin AEP était équipé d'un compteur général. Les tarifs de l'eau seront en légère augmentation (environ 2%) et devront être supérieurs ou égaux au seuil requis par le Conseil Général pour subventionner les travaux d'AEP à hauteur de 50%.

- Autres tarifs : ils suivront la hausse légale (environ 2%).

Programmes :

- Les routes : le goudronnage de la voie du Plan de la Fougasse et de celle des Espérelles s'avère incontournable. Le problème des « emplois » (réparations ponctuelles de goudron) est posé, puisque la DDE ne peut plus les effectuer. Il faudrait que la Communauté de Communes puisse acquérir la compétence « voirie » et qu'elle s'équipe du matériel nécessaire à ces travaux, qui serait mis à disposition des communes.

- Eau : l'étude de la mise en conformité du captage des Marques doit se poursuivre.

- L'Arbousset : travaux de réhabilitation.

- Garage : édification du bâtiment.

● Intervention des membres du Conseil municipal.

Bibliothèque:

M. PASSEBOIS signale

qu'une bibliothèque vient de s'ouvrir dans les locaux du Foyer « Regain ».

Prochain Conseil Municipal: Il aura lieu le lundi 14 janvier à 18 heures, en présence de Sophie PANTEL, Conseillère Générale.

Conseil Municipal de février et dernier de ce mandat :

Il se tiendra le lundi 18 février, veille d'un célèbre anniversaire, à 18 heures.

Ecole :

J. HUGON fait un bref résumé de la récente réunion intercantonale (Florac - Le Pont) en présence de M. l'Inspecteur d'Académie. Une quarantaine de personnes y étaient présentes et M. l'Inspecteur a accepté d'entendre nos interrogations quant aux risques de fermeture de certaines classes et nos arguments en faveur du maintien de l'organisation en place.

Pour ce qui est des écoles à deux classes, comme la nôtre, il serait acquis pour l'heure, qu'il n'y aurait pas de passage en classe unique malgré le changement de calcul des « quotas ». Il faut toutefois rester vigilant. Il est d'ailleurs anormal que les enfants de 2 ans, inscrits légalement dans les écoles, ne soient pas comptabilisés dans les effectifs pour ce calcul de quotas.

Carte communale ou PLU :

J. HUGON fait part d'une communication du cabinet d'études retenu pour la réflexion sur le nouveau document d'urbanisme pour notre commune. La phase de diagnostic serait la même que l'on se dirige vers une carte communale ou un PLU et pourrait donc être programmée prochainement.

Lieu de vie au Salson

En liaison avec le Centre d'Education Renforcé de Mende, dont J.-Cl. COLOMBAT est chef de service, un « lieu de vie » mixte

cours de création au Salson, afin d'y accueillir 5 jeunes de 12-18 ans par sessions de 10 mois (de septembre à juin). L'objectif est de mener ce public à une re-scolarisation. Une association support sera créée pour gérer ce futur lieu de vie qui doit amener à la création de plusieurs emplois locaux. Une information plus complète paraîtra dans les colonnes du prochain « Vent des Bancelles ».

Dégradation au Temple

Des vitres du Temple et de la salle communale ont été cassées par un groupe séjournant au gîte. Une déclaration sera transmise aux assurances.

Documents divers

J.-Cl. LIEBER signale que le paiement des relevés réalisés par M. ALARCON lors de l'étude des AEP, sera inscrit au budget primitif 2008. Le dossier est remis à M. PASSEBOIS. Par ailleurs un document du PNC est remis, pour étude à J.-Cl. LIEBER.

Valérie GOURDON signale que des poteaux téléphoniques penchent dangereusement sur la voie du CFD.

Par ailleurs des rochers menacent de glisser sur la voie de Vimbouches, à l'embranchement de celle-ci et du CD 29.

Enfin, la moto qui était à l'origine d'un incendie sur le CD 29 au droit de Cessenades est toujours couchée dans l'aqueduc. Il serait bon de l'en sortir.

La séance est levée à 21 h 25.

Saint Frézal de Ventalon Conseil Municipal du 14 janvier 2008

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J.-Cl., 1er Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mmes SALMERON F,
GOURDON V, COLOMBAT S.

Absents excusés:

Mme BRUGUÈS M.
MM. JALAT F. et MAURIN T.

Secrétaire de séance: Valérie GOURDON.

ORDRE DU JOUR :

Rencontre avec Sophie PANTEL, Conseillère Générale.

Sophie PANTEL remercie le Conseil de Saint Frézal de l'avoir invitée à cette séance. Plutôt que les discours, elle dit préférer les échanges de cette nature où l'on aborde les sujets qui intéressent directement les collectivités qu'elle visite. Sont donc évoqués :

1/ Le problème de l'entretien de la voirie communale

M. le Maire met l'accent sur le manque de moyens (en termes financiers, de personnel et de matériel) pour le maintien en état des 43 km de voies communales. Il faudrait, selon lui, mutualiser matériel et personnel et que cette compétence soit du ressort de la Communauté de communes.

■ Pour Sophie PANTEL, il semble difficile de gérer ce problème au niveau de la Communauté de communes, les 5 communes qui la composent ayant des réseaux routiers complètement différents (longueur et caractéristiques). Elle propose plutôt d'être vigi-

lant sur l'organisation du programme de voirie communale, et de s'entendre ponctuellement entre mairies pour certains travaux.

2/ Le SPANC (Schéma Public d'Assainissement Non Collectif)

Ce dispositif doit, à terme, amener au contrôle des assainissements individuels pour déterminer s'il répondent aux normes actuelles liées à la pollution. Pour M. le Maire l'application de ces normes risque d'entraîner des investissements considérables pour les administrés dont les constructions ne sont pas récentes.

Sophie PANTEL rappelle que c'est la loi sur l'eau des années 90 qui a mis en place cette obligation. Le maire est responsable en cas de pollution selon la directive européenne. Ce dispositif consiste à faire payer une redevance annuelle à chaque possesseur d'assainissement individuel, qui permettra de financer les contrôles réalisés par un agent. Celui-ci pourra préconiser des aménagements avec un financement à 80% au cours des 2 premières années de mise en place du dispositif.

Notre commune à le choix d'adhérer au « SPANC » SIVOM Grand Site (bassin versant Adour-Garonne) ou à celui du Pays des Cévennes (bassin versant Rhône - Méditerranée - Corse) le cumul des aides entre Conseil Général et agence de l'eau étant identique). Il serait plus logique que nous nous tournions vers le Pays des Cévennes, nos eaux se déversant dans la Méditerranée. Il est décidé d'entrer en contact avec les animateurs du SPANC SIVOM Grand Site (déjà opérationnel) et de leur proposer de participer à une réunion publique sur ce thème.

tempête de délibérations

Saint Fréal
de Ventalon
Conseil Municipal
du 14 janvier 2008.

●●● 3/ Carte scolaire 2008-2009

Dans un courrier adressé à M. le Maire, l'Inspecteur d'Académie propose à ce dernier une rencontre afin « d'envisager des hypothèses de travail pour l'avenir ». Il justifie ce courrier du fait que les effectifs de l'école des Abrits seraient en baisse pour la rentrée scolaire 2008-2009, ce qui est faux puisqu'aux dernières prévisions, l'effectif serait le même que cette année.

Il est donc décidé, avant toute réponse, de dresser un tableau de prévision des effectifs à la rentrée 2008.

4/ ADSL

Jean-Claude LIEBER s'interroge sur les délais nécessaires pour que notre commune soit éligible à ce moyen de télécommunication qui freine par son absence bon nombre d'installations.

Sophie PANTEL fait part des démarches engagées par le Département.

Le premier projet réalisé a été le développement de la fibre optique le long de l'A75 afin d'avoir le signal sur le département. Ensuite plusieurs systèmes ont été envisagés pour la couverture du territoire : le filaire inadapté au très haut débit et limité en distance, les ondes hertziennes avec le Wimax avec le même inconvénient par rapport au haut débit. La solution optimale, actuellement à l'étude, serait l'utilisation du réseau électrique moyenne et basse tension pour la circulation du signal, ce qui permettrait, si techniquement possible, de desservir tous les foyers raccordés à l'EDF. Par ailleurs

le département investit sur les infrastructures passives (pylônes) de manière à pouvoir ensuite déléguer aux différents opérateurs. Pour l'heure 8 installations en Wimax seront réparties sur le département, dont une sur l'émetteur du Mortisou qui devrait pouvoir arroser les vallées de St Andéol et de St Fréal dès la fin 2008.

Enfin, un autre projet est en cours sur le Pays des Cévennes mais, sachant que deux collectivités différentes ne peuvent intervenir sur un même territoire, des choix seront nécessaires à terme.

5/ **CFD**: Deux syndicats mixtes ont été créés et un concours d'architectes a permis de sélectionner le projet le mieux adapté à nos exigences, parmi les 3 présentés. L'esquisse a été réalisée. Quant à l'A.P.S. (Avant Projet Sommaire), il reste toujours tributaire du versement de la subvention attribuée par la Région qui se heurte à des problèmes administratifs. Ceux-ci étant réglés, l'A.P.S. est en cours et devrait être terminé dans 3 mois.

6/ **Communauté de communes**: Sophie PANTEL rappelle les différents services mis à disposition de la population depuis cette année : -Halte garderie sur 3 lieux (Le Pont, St Fréal et Ste Croix) ouverte une journée sur chacun de ces 3 sites et bientôt 2 jours (à compter de février 2008). -Cyber-base au Pont de Montvert depuis mai 2007 avec un service « Maison de l'emploi » et un « Relais de Service Public » opérationnels en février 2008.

● **Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 03/12/07.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques mo-

difications.

A noter : le problème rencontré dans le domaine de l'exonération de taxes pour les micro-entreprises. En effet la délibération doit être antérieure au 1er octobre pour que la décision soit applicable dans l'année. Cette mesure n'entrera donc en application que pour l'année 2007. Par ailleurs une exonération de taxe d'habitation et de taxes foncières pourrait être appliquée aux gérants de gîtes ruraux. L'ensemble du Conseil ne retient pas cette possibilité.

● **Affaires en cours**

L'Arbousset

Le notaire n'a toujours pas réuni la totalité des documents nécessaires à la vente, qui devrait avoir lieu prochainement. Le plan de financement des travaux est à mettre en place rapidement.

Garage communal

Le marché est signé et les travaux doivent commencer en février.

Procès divers

Aucune nouvelle information

● **Informations de Sophie PANTEL**

SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Une restructuration de ce service va se faire prochainement. Il est demandé de dresser une liste des habitants de la commune de plus de 60 ans.

Projets d'aménagement de villages

Le Conseil est invité à communiquer ses projets avant la fin février. Sont évoqués : la construction d'une nouvelle mairie et l'enfouissement des réseaux à Vimbouches.

Lieu de vie au Salson

Des emplois seront créés (2 éducateurs à mi-temps, cuisinier à quart temps et secrétariat à quart temps).

Catastrophes naturelles de 2006

Une subvention (DGE) de 30%

a été obtenue pour la réfection des dégâts consécutifs aux pluies. Reste 50% à trouver... La conseillère Générale promet une aide sur sa dotation.

● **Intervention des membres du Conseil municipal.**

Demande d'emploi:

M. PASSEBOIS fait part de la demande d'embauche de Wladimir SYMANSKI en tant qu'employé municipal. Pour l'heure le conseil municipal prend acte de cette candidature laissant la décision à la prochaine équipe municipale.

Captage des Maresques

Au vu des mesures réalisées, la police de l'eau s'oppose à la réhabilitation de ce captage. Des demandes de précisions sur les éléments qui ont contribué à cette décision seront adressées à cet organisme.

Prochain Conseil Municipal et dernier de ce mandat: lundi 18 février 2008.

La séance est levée à 20 h 30.

Saint Maurice
de Ventalon
Conseil Municipal
du 15 février 2008.

● **Chemin du Masmin :**

Le conseil doit reprendre une délibération concernant les échanges de terrain avec M. CORNUT à propos du chemin du Masmin à Vimbouches, les parcelles concernées, ayant entre temps, changé de propriétaire. Cette délibération remplace donc celle du 29 août 2007.

● **Convention ACMO :**

Le conseil décide de signer la convention ACMO avec le centre de gestion comprenant les formations sur la sécurité et l'hygiène proposées à l'agent ACMO, M.BROSSARD.

Résultat des élections municipales des 09 et 16 mars 2008

● Grand site national:

Le conseil décide d'adhérer au Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, bassin du Tarn Amont. Pour les compétences « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et notamment pour la création et l'exploitation d'un SPANC : Service public d'assainissement non collectif.

● Assainissement à MASMEJEAN :

Le conseil étudie un plan élaboré par M. ANDRE de la DDA, suite à sa visite sur le terrain le 17 décembre. Ce plan concerne le périmètre qui semble pouvoir se raccorder à un assainissement collectif.

● Modification du poste de secrétaire :

Le conseil décide de réduire le nombre d'heures du poste de secrétariat de St Maurice à 10 heures par semaine, dont 5 effectuées en Mairie du Pont de Montvert où la communauté de communes crée un secrétariat inter-communal. De plus, la secrétaire de la communauté de communes, Isabelle SERVIÈRE effectuera 10 % de son temps pour le compte de la commune de St Maurice.

Pour les administrés de St Maurice il en résulte donc la possibilité de se rendre ou de téléphoner au secrétariat aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 18h en Mairie de Pont de Montvert, le mardi après-midi, de 14 h à 18h en Mairie de St Maurice.

Mme SERVIÈRE étant embauchée au titre de cadre A, la commune de St Maurice peut trouver un avantage à cet échange lors de l'étude de certains dossiers.

Il est également décidé d'employer comme adjoint technique pour l'entretien et le nettoyage de la Mairie, Sylvie

Saint Andéol de Clerquemort

Maire: Camille LECAS (56 voix)

1er adjoint: Céline Mathieu (60 voix)

2ème adjoint: Hervé PELLECUER (63 voix)

Conseillers: Philippe SCHAEFFER (55), Daniel MATHIEU (49), Cécilia LECLERCQ (48), Jean-Claude DAUTRY (48), Pierrette COUDERT (45), Stéphane CLARISSE (40).

Sièges à pourvoir	9	Votants	76
Inscrits	84	Blancs et nuls	1
Abstentions	8	Exprimés	75

Saint Frézal de Ventalon

Maire: Jean-Claude LIEBER (119 voix)

1er adjoint: Jacques HUGON (103 voix)

2ème adjoint: Alain VENTURA (117 voix)

Conseillers: Philip COVELLI (120), Marc GOURDON (115), Maurice JEANNET (114), Edwardus WARMERDAM (114), Fabienne SALMERON (112), Marie-Christine LIEBER (119), Anne-Marie DIDIER (106), Isabelle DUQUENNE (104).

Sièges à pourvoir	11	Votants	142
Inscrits	183	Blancs et nuls	5
Abstentions	41	Exprimés	137

Fraissinet de Lozère

Maire: Jean- Pierre ALLIER (136 voix)

1er adjoint: Gilbert ROURE (136 voix)

2ème adjoint: Dominique MOLINES (136 voix)

3ème adjoint: Yves COMMANDRE (122)

Conseillers: Thierry MAZOYER (137), Marie LION (129), Paul COMMANDRE (128), Christelle GALZIN-FOLCHER (124), Eugène DURAND (115), Nils BJORNSSON-LANGEN (109), Jean-Marie THOYER (88).

Sièges à pourvoir	11	Votants	159
Inscrits	202	Blancs et nuls	5
Abstentions	43	Exprimés	154

Le Pont de Montvert

Maire: Sophie PANTEL (184 voix)

1er adjoint: Alain JAFFARD (181 voix)

2ème adjoint: Catherine PANTEL (156 voix)

3ème adjoint: François FOLCHER (204)

Conseillers: Maurice PLAGNES (197), Rachel CAYRAC (187), Frédéric FOLCHER (177), Delphine DESNAUD (165), Yves-Elie LAURENT (156), Albert DOUCHY (133), Maryse BRES (123).

Sièges à pourvoir	11	Votants	231
Inscrits	300	Blancs et nuls	7
Abstentions	69	Exprimés	224

Saint Maurice de Ventalon

Maire: Jean-Paul Velay (63 voix)

1er adjoint: Pierre CROS (57 voix)

2ème adjoint: Richard METGE (65 voix)

Conseillers: Michel RIOU (64), Sylvie FORT (60), Matthias CORNEVAUX (58), Isabelle MOLINES (56), Patrick BRUN (54), Serge SANCHEZ (52).

Sièges à pourvoir	9	Votants	74
Inscrits	84	Blancs et nuls	1
Abstentions	10	Exprimés	73

FORT à raison d'1 heure hebdomadaire.

● Tarif de l'eau :

Le conseil décide de se conformer à l'obligation de l'Agence de l'eau d'ajouter au tarif de l'eau, une redevance de 0.038 € par m³ d'eau potable consommé. Cette taxe sera appliquée sur la facturation 2008.

● Tarif Déneigement pour Vialas :

Depuis l'hiver 2007, le chasse-neige s'occupe de déneiger le

hameau de Tourière, situé sur la commune de Vialas. Le conseil propose comme tarif horaire pour ce déneigement, 50 € révisables.

● Frais de déplacement sur le Pont :

Le conseil décide d'octroyer une indemnité de déplacement à la secrétaire de Mairie qui va effectuer une partie de ses heures hebdomadaires (5) dans les locaux de la Mairie du Pont de Montvert, à raison d'un aller retour au Pont de Montvert par

semaine avec son véhicule personnel, à compter du 1er février 2008, selon le tarif kilométrique en vigueur.

● Emploi Alain GAUCH

Le conseil décide d'embaucher Alain GAUCH sur le poste d'agent technique de 1ère classe, à raison de 12 heures par semaine, laissé vacant par Alain BUISSON, à compter du 1er mars 2008.

tempête de délibérations

Communauté de
communes
Conseil communautaire
du 19 décembre
2007.

Présents :

J-P. ALLIER, D. MATHIEU,
E. PASSEBOIS, G. MERSA-
DIER, O. RIVAL, S. PAN-
TEL, J. GIROD, D. PIT, M-J.
DUBOIS, P. THOMAS, J-Cl.
LIEBER.

Excusés :

D. MOLINES, J-P. VELAY,
J. HUGON, R. METGE.

Secrétaire de séance : Odile RI-
VAL.

ORDRE DU JOUR :

● Lecture et commentaires du compte-rendu du conseil du 28 novembre 2007

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Information sur l'avancement de l'étude pour l'aménagement en voie verte de l'ancien CFD : celle-ci prend du retard par manque de crédits, les aides de la Région n'étant pas encore versées. Si les fonds sont débloqués, l'Avant Projet Sommaire devrait être finalisé en mars et la première tranche des travaux de mise en sécurité des ouvrages d'art pourrait avoir lieu courant 2008.

● Office du Tourisme : Bilan 2007

Depuis le 15 novembre (congé maternité de Mariette EMILE), Sylvie VAN DE WALLE se retrouve seule à l'Office de Tourisme (accueil, brochures 2008, internet, etc...). Il est donc prévu l'embauche d'une personne en contrat aidé pour le mois de janvier.

Bilan :

En 2007, on constate une baisse de fréquentation touristique à l'OT et dans les différentes structures d'accueil (gîtes communaux, campings, hébergeurs), notamment en hors saison.

Pour y remédier plusieurs pistes sont évoquées :

- Une valorisation du potentiel touristique : insister sur la qualité des hébergements et parfaire l'entretien et le balisage des sentiers de petite randonnée (une enquête réalisée auprès des personnes séjournant au gîte communal du Pont de Montvert montre en 2007 un intérêt grandissant pour le « chemin de Stevenson » et a contrario une chute de fréquentation des G.R. et P.R.). Par ailleurs l'absence d'ouverture des restaurants du territoire en période hivernale est regrettée.

- Un développement de l'événementiel : Festival nature, manifestations nationales (semaine du développement durable, fête de la nature, journées du patrimoine...), portes ouvertes des artisans d'art, animation des artisans bâtisseurs en pierre sèche, vendredis des fermes, fête agricole, fête du goût, thèmes liant le présent au passé, etc... Une manifestation sera malheureusement absente en 2008 : « le festival de la pêche et de l'eau » fait en effet une « pause ». Une recherche de « porteurs d'événements » est nécessaire. Une mobilisation autour de la thématique du développement de l'événementiel et de la qualité de l'accueil sera proposée lors de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme qui se tiendra au Pont de Montvert le 26 janvier 2008.

Compte de résultat 2007 et budget prévisionnel 2008 :

Le compte de résultat 2007 fait

apparaître un déficit d'environ 2.000 €, comblé par un prélèvement sur les 8.000 € attribués à l'O.T. lors de la dissolution de l'A.D.C.

En 2008, la subvention sollicitée auprès de la communauté de communes est de 17.500 € (15.000 € versés en 2007). Par ailleurs, il serait souhaitable d'harmoniser la taxe de séjour entre les 5 communes de la communauté. Une réflexion sur ce sujet sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Afin de la préparer, la collecte des délibérations des 5 communes sur ce thème est nécessaire.

● Pôle Touristique : Compte rendu de la réunion du 15/12/07 à Portes

Les débats ont tourné autour des sujets suivants :

- Développement internet avec un plan sur 3 ans pour un coût de 12.000 €.

- Accord pour la promotion du concept « Cévennes » et pour l'action sur le développement de l'habitat touristique dans le cadre du Pays.

- Proposition de travail avec la même organisation qu'actuellement (rester en « groupe montagne » avec les mêmes partenaires qui ont mis en place le site et le guide touristique) dans le cadre de la proposition du Pays, considérant qu'on a tout à gagner à conserver une cohérence de territoire.

● Haut débit

Sophie PANTEL alerte le Conseil sur le problème du développement du haut débit sur notre territoire. Deux stratégies différentes nous sont proposées :

- Le Conseil Général de la Lozère étudie la possibilité d'amener la fibre optique par le réseau électrique basse et moyenne tension. Les délais et

le pourcentage de raccordements ne sont pas encore connus.

- Le Pays des Cévennes a choisi le système « Wi Max » et propose un pourcentage de 98% d'habitants raccordés d'ici fin 2008.

Lors d'une précédente réunion du Conseil Général de la Lozère, la lecture d'une lettre du Président du Pays des Cévennes, affirmant la volonté des élus de notre territoire de rentrer dans le projet du Pays des Cévennes, a contribué à la mise à l'écart de notre communauté du projet du Conseil Général. La Communauté de communes, n'ayant pris aucune décision sur l'adhésion à l'un ou l'autre des systèmes proposés, désire être associée aux deux études. Un courrier dans ce sens sera prochainement adressé à chacun des deux organismes avec demande d'informations sur le calendrier, les lieux d'implantation du matériel, la technologie et le pourcentage d'habitants raccordés.

● Structure d'accueil pour enfants de moins de 6 ans : organisation 2008

Lors du précédent conseil communautaire l'accord de principe avait été adopté pour doubler les jours d'ouverture de cette structure, sous réserve de l'avis de la commune de Ste Croix.

Une rencontre récente avec Michelle MANOA, maire de cette commune, a permis de mettre au clair notre coopération :

- Il sera proposé à la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons de prendre en charge la quote-part de fonctionnement sur le site de Ste Croix, ainsi que le versement d'une provision pour trésorerie.

- Par ailleurs, un accord de principe est probable pour

doubler les jours d'ouverture à Sainte Croix.

- Il faut attendre la réunion du Conseil de cette communauté de communes pour officialiser ces propositions.

Le coût des charges d'occupation des locaux (téléphone, électricité, chauffage, ménage...) est fixé forfaitairement à 100 € /mois / local pour l'année 2007 et à 150 € /mois/local pour 2008 et sera versé par l'association Trait d'Union aux 3 communes propriétaires des locaux.

L'association Trait d'union propose l'organisation suivante dans l'optique d'une ouverture de 2 jours par lieu : embauche d'une éducatrice jeune enfant avec rotation des personnes sur les 3 sites, de manière à maintenir une relation constante entre les 3 lieux. L'embauche ponctuelle d'une personne titulaire du CAP petite enfance sera nécessaire pour remplacer Cécilia ERARD pendant son congé maternité prévu à partir de fin février. Enfin, les jours d'ouverture sur chaque site pourraient être les suivants : Le Pont = Mardi et Jeudi ; St Frézal = Lundi et Vendredi ; Ste Croix = Mardi et Jeudi. Accord de l'ensemble du conseil pour cette organisation.

● Relation Cyber-base/Vent des Bancels

Magali MARTINEZ, employée de la cyber-base, accepte de participer à la mise en page du Vent des Bancels dans le cadre de son emploi dont le temps de travail sera augmenté de 4 heures par semaine. Coût évalué à 3.000 € par an. Accord de l'ensemble du Conseil.

● Projet « Tour du Viala » : compte rendu de la

● réunion du 11/12/07 avec M. ROUSTAN

Cette rencontre avec Max ROUSTAN, député-maire d'Alès avait pour but de réunir les financeurs potentiels de ce projet. Les représentants de l'Etat et de la Région n'ayant pu se déplacer, seuls la Communauté de communes, le Conseil Général (Mmes PANTEL et CHARADE), le Pays des Cévennes et l'Association des Métiers d'Art en Cévennes se sont retrouvés autour de M. ROUSTAN pour envisager la suite à donner à ce projet. Après un exposé des différents scénarios, M. ROUSTAN s'est dit prêt au nom de la commune d'Alès (propriétaire des lieux) à porter l'Avant Projet Sommaire, mais souhaite avant tout rencontrer M. le sous-préfet à Florac avec les différents financeurs. Sophie PANTEL est chargée d'entrer en contact avec M. Alain BERTRAND, vice-président de la Région et de convenir d'un rendez-vous avec M. le sous-préfet pour la mi-janvier. D'ici là, la présentation du budget prévisionnel est à revoir.

● SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Dans ce domaine, nous retrouvons la même problématique que pour le haut débit : deux organismes différents nous proposent l'adhésion à ce dispositif :

- Le Pays des Cévennes (bassin versant majoritairement Rhône-Méditerranée-Corse).

- Le SIVOM Grand Site (bassin versant Adour-Garonne).

Il s'agit de la mise aux normes et du contrôle des assainissements individuels. La charge pour les administrés et les ai-

des sont les mêmes qu'on adhère à l'un ou l'autre des 2 organismes. La seule différence réside dans la possibilité (dans le cadre du Pays des Cévennes) d'embaucher un agent local pour réaliser ces contrôles.

La difficulté d'uniformisation au sein de la communauté et donc de choix de l'un ou l'autre de ces dispositifs réside dans le fait que les 5 communes ne relèvent pas du même bassin versant : Rhône-Méditerranée-Corse pour St Frézal et St Andéol, Adour-Garonne pour Fraissinet et le Pont, Saint Maurice étant à cheval sur les 2 ! Or il paraît logique de lier l'assainissement au bassin versant.

Devant cette constatation l'ensemble du Conseil communautaire se voit dans l'impossibilité d'uniformiser ce service et laisse donc chaque commune libre de choisir l'un ou l'autre système, d'autant que les communes n'ont pas délégué cette compétence à la communauté de communes. Il faudra donc mettre en avant cette singularité auprès du Pays des Cévennes pour les communes qui souhaitent adhérer individuellement à ce service.

● Questions diverses

- Gendarmerie:

Un courrier adressé à Sophie PANTEL nous informe que les contrôles radio effectués sur le terrain du Pont de Montvert sont bons. Par contre nous n'avons aucune information en ce qui concerne le terrain de Fraissinet. Nous interrogerons la gendarmerie à ce sujet.

- DAB :

Le Comité interne du Crédit Agricole a finalement validé le maintien du DAB au Pont de Montvert. Les discussions sont en cours avec le commer-

çant chez lequel il est actuellement implanté pour déterminer son maintien dans ce commerce ou son déplacement dans un autre. L'ensemble du Conseil dit sa satisfaction de voir maintenu ce distributeur de billets sur le village du Pont de Montvert.

- Centre de soins infirmiers :
Il est demandé à chaque commune de dresser la liste des personnes âgées de son territoire. Une réorganisation du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) pourrait se faire prochainement et permettre ainsi une création d'emplois.

- Médecine du travail :
Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer, pour l'ensemble de son personnel, au service de médecine du travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



Yvette MOLINES

Brèves

Départ à la retraite Le Pont de Montvert

Yvette Molines a la retraite après 27 ans de bons et loyaux services.

Yvette, jeune Aveyronnaise employée à Rodez, croise le regard du Lozérien Francis Molines, comptable dans l'entreprise voisine. C'est le début d'une belle idylle et d'un long périple en Lozère. En 1977 le couple s'installe à Florac; Yvette travaille à la sous-préfecture durant quatre ans. Ensuite, elle obtient un détachement pour venir remplacer Louis Chapelle au Pont-de-Montvert dans son rôle de secrétaire de mairie. Employée par le Sivom des Sources du Tarn, elle va assurer le secrétariat des mairies du Pont, Fraissinet et Saint-Maurice. Yvette réside à Finialette **son** a repris l'exploitation familiale.

Les années ont passé, l'heure de la retraite a sonné ; déjà vingt-sept ans se sont écoulés depuis son arrivée dans le petit réduit de quelques mètres carrés devenu aujourd'hui local d'archives. Quelques années plus tard, une ouverture dans la cage d'escalier centrale du bâtiment mettra à disposition deux bureaux spacieux. Heureusement car Yvette a accueilli Marie-Josée Commandré, qu'elle formera et qui deviendra une précieuse alliée durant 25 ans. En 1997, l'école déménage et les bureaux s'agrandissent encore. Entre-temps, la décentralisation est passée par là et le travail s'est considérablement accru. Dans son allocation, Gérard Mersadier, maire, avec une très grande émotion, soulignera les compétences de cette secrétaire: Sans ton savoir, ta conscience professionnelle, ta disponibilité, tes conseils judicieux, mais aussi ta gentillesse, mes deux mandats auraient sans doute été beaucoup plus difficiles à mener". Jean-Pierre Allier, maire de Fraissinet, ajoutait: "Merci, Yvette, pour l'énorme travail accompli et pour ton rôle indispensable auprès des habitants et des résidents secondaires". André Platon, an-

cien conseiller général, "rendait hommage à ses compétences mises à disposition du Sivom". Odile Rival, ayant travaillé 19 ans avec Yvette, disait aussi quelques mots. C'était enfin au tour d'Yvette de retracer son parcours au côté de maires différents: Claude Lauriol, et Gérard Mersadier au Pont, Marcel Mazoyer, Eugène Durant et Jean-Pierre Allier à Fraissinet, Dany Argenson à Saint Maurice et Daniel Mathieu, président de la Communauté de Communes. Puis elle remettait les clés de la Mairie à Isabelle Servière. Devant la motivation et la volonté de sa remplaçante, Yvette part sereine. Pour occuper sa retraite, elle recevait un piano; elle se consacra aussi à sa maison en construction à Florac. Perfectionner sa formation informatique fait également partie de ses objectifs. Et puis accueillir une deuxième petite fille en mai, dans le foyer de sa fille Magali et Vincent, à Florac, pourra combler les vides. "Bonne et longue retraite à la secrétaire de Mairie", tel est le voeu formulé par tous autour du Buffet servi par Bernard Mazoyer.

Décès à Saint Frézal de Ventalon

Ce mardi 11 mars à 15 h par un après-midi de bourrasque nous avons conduit Michel Pelat au cimetière familial de Conches où ses cendres ont été déposées à côté des cercueils de ses parents et de son frère Roland décédé il y a peu de temps. M. de Lagausie au nom du Groupement forestier de Conches a ensuite pris la parole et s'en suivit un moment particulièrement émouvant où M. Pelat a lu un texte préparé par Michel conscient de sa mort prochaine. Puis ont été lus des poèmes écrit naguère par Roland, Michel est parti trop jeune, il n'avait pas encore 60 ans. À cette famille dans la peine nous adressons nos sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

Nouveau fonction- nement du se- crétariat la mairie de Saint Maurice de ventalon

A compter du 1er février, un secrétariat inter-communal est créé à la Mairie du Pont de Montvert.

Les administrés de St Maurice peuvent donc, à compter de cette date, pour leurs démarches, se rendre ou téléphoner à la Mairie du Pont de Montvert (04 66 45 80 10) du lundi au jeudi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 18h et à la Mairie de St Maurice de Ventalon le mardi de 14h à 18h (04 66 45 82 01). Certains documents, toutefois ne pourront être délivrés qu'en Mairie de St Maurice.



Informations de l'office du tourisme

L'office de tourisme des Cévennes au mont Lozère fera paraître chaque mois le programme des animations ayant lieu sur notre canton. Une nouvelle mise en page plus conviviale et colorée a été créée récemment. Le programme sera affiché dans les mairies de chaque commune du canton tout au long de l'année. Durant la période estivale, des dépliants seront à votre disposition chez les commerçants ainsi qu'à l'office de tourisme dans les locaux d'accueil du Pont de Montvert et de Vialas. Vous retrouverez également les animations du canton sur le site internet de l'office de tourisme à la rubrique *Agenda* (affinez votre recherche au secteur du Pont de Montvert) : www.cevennes-lozere.com

De la manille au théâtre en passant par la randonnée thématique, vous trouverez toujours de quoi vous aérer l'esprit ou vous dégourdir les jambes en bonne compagnie !

Pour que l'office du tourisme ne passe pas à côté des événements que vous organisez, n'oubliez pas de lui faire parvenir les informations concer-

nant vos animations. Si vous souhaitez afficher le programme ou bien recevoir des informations sur les animations par mail faites-nous parvenir votre adresse électronique, nous vous répondrons dès que possible.

Office de tourisme des Cévennes au mont Lozère
Site Internet : www.cevennes-lozere.com
Courriel : montlozerecevennes@free.fr
Téléphone : 04 66 45 81 94

Centre de soins infirmiers

Votre nouveau centre de soins infirmiers est désormais ouvert dans les locaux où se trouve le Docteur MELINGUI Denise. Le secrétariat est ouvert le: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 heures à 12 heures. au 04.66.45.95.71

Une permanence des soins est effective de 10h30 à 11h du lundi au vendredi ou sur rendez-vous.

Pour les jours fériés et Dimanches deux numéros sont disponibles: le 06.66.16.48.20 ou le 06.65.79.48.21

Présentation d'un petit sentier pédestre en boucle sur les communes de Saint Andéol de Clerguemort et Saint Frézal de Ventalon

Sur la commune de Saint Andéol, un petit sentier relie le hameau du Cros aux ruines de Lamarnet (environ 3 heures). Après Lamarnet et un court passage sur le goudron, il emprunte à gauche le petit pont de Pissevaches (grand houx) et grimpe jusqu'à la piste forestière qui rejoint à droite Fayses. Prendre ensuite à gauche le PR (petite randonnée) TRA LOU SERRE jusqu'à Lézinière (raccourci coupant les lacets de la route).

A Lézinière au croisement de FAISSES-SAMBUGET prendre à gauche un petit chemin qui longe l'Oustalet et descend des prés neufs. Traverser la rivière (le Dourdon) au moulin du Samson en passant le long du moulin et rejoindre à droite le Lauzas en longeant la rivière. Après le pont à deux arches du Lauzas, continuer à longer la rivière (rive droite jusqu'à une passerelle en bois que l'on traverse. Remonter en direction du VIALA jusqu'au croisement VITATERNE - VIALA (panneau en métal). On rejoint VITATERNE, on passe derrière les maisons et on grimpe jusqu'au croisement POUSSIELS - LE CROS, le CROS se trouvant à quelques centaines de mètres. On peut emprunter ce chemin à partir de tous les lieux cités en suivant un balisage jaune soleil et des panneaux en métal. Un chemin ne vit que si on l'utilise.

Pour toute remarque, conseils, critiques: E. TAMISIER
Tél: 04.66.41.03.88
réf.source: carte IGN Corniches des Cévennes au 25 000ème.

Un atelier d'écriture dans les villages

Oser s'accorder la liberté des mots, des images, de flashes émotionnels, l'association "Les Amis du Livre", gestionnaire de la Bibliothèque le propose dans une rencontre écriture, chez l'habitant, avec l'aide de l'écrivain Christophe Blangero.

Pour nous délier la langue et la plume Christophe B. a posé une théorie de truffes au chocolat et whisky, de tartes aux giroules pour suivre...

La première rencontre a eu lieu le Mardi 3 Mars, à la Bibliothèque. Nous étions onze, venus de St Maurice de Ventalon, du Tronc, de Finiels, du Pont de Montvert, de la Brousse, des Cluses, de Fraissinet.

Le Mardi 1er Avril, la deuxième rencontre a eu lieu à St. Maurice de Ventalon chez Suzanne W., avec des nouveaux venus, de St. Frézal, de Figerolles, de Racoules. Nous avons tous joué avec les propositions de Christophe B. C'était joyeux et éblouissant de nos diversités, de nos richesses partagées.

La prochaine séance aura lieu le MARDI 6 MAI à La Brousse chez Sylvie M. à 17h.30. Vous pouvez nous y rejoindre avec vos stylos et quelques gourmandises à partager...

Halte-Garderie

La crèche éclatée Tourni Coton, créée en mars 2007, est ouverte depuis le 1er février 2008 deux jours par semaine dans chacun des lieux : le mardi et le jeudi au Pont de Montvert et à Sainte Croix Vallée Française, le lundi et le vendredi à Saint Frézal de Ventalon, de 8h30 à 18h30. C'est un succès pour cette jeune structure originale, soutenue par la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, la communauté des communes des Hauts Gardons, la CAF et la MSA. L'ouverture de cette journée supplémentaire par semaine est un pas en avant d'un point de vue politique et économique, puisque qu'elle a permis l'embauche d'une éducatrice (Edith Allard), et une augmentation d'heures, pour les 4 salariés de la structure. Cette petite association gère donc aujourd'hui cinq salariés en contrat à durée indéterminée.

Il faut aussi savoir que cette augmentation à deux journées par semaine répond à une demande vis-à-vis de parents salariés, mais aussi de parents en recherche

d'activité salariée. Une garde d'enfant à mi-temps proche du domicile permet cette recherche ou cette création d'activité professionnelle.

C'est aussi pour le service de Protection Maternelle et Infantile, qui soutient cette structure innovante sur le Département, un atout pour lutter contre la garde d'enfant non agréée...

Dans chacun des ces lieux, 8 enfants sont accueillis par une équipe motivée, compétente et pluridisciplinaire, composée de deux éducatrices de jeunes

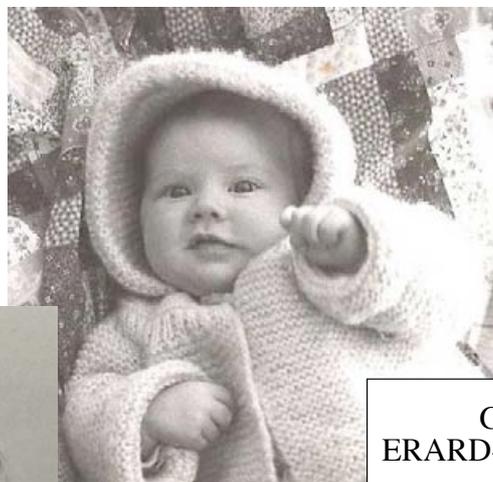
les enfants sont inscrits sur liste d'attente et auront une place le moment venu.

La crèche peut aussi accueillir, quand elle a de la place, des enfants de manière occasionnelle. Réservée en priorité aux enfants de moins de 4 ans, elle accueille aussi leurs aînés

La crèche "Tourni" Coton" double ses jours d'ouverture



Laure PAU



Cécilia ERARD-LECLERCQ

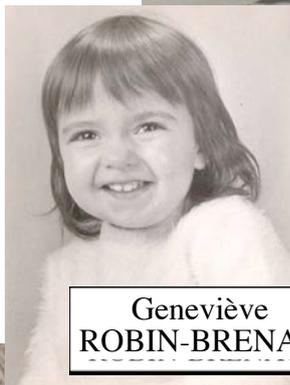


Aude LOUBERSAC

jusqu'à 6 ans, quand des places sont disponibles, durant les périodes de vacances scolaires, par exemple.

l'épanouissement est au cœur du projet pédagogique.

Caroline LANGLOIS-BISOTTO



Geneviève ROBIN-BRENAC

enfants, une éducatrice spécialisée, et deux personnes titulaires d'un CAP petite enfance.

Dans cette petite structure, les rythmes des enfants sont respectés, les parents connaissent bien l'équipe, et

***Sur le document: Les photos des animatrices à l'âge des petits qu'elles accueillent...**

« Allo ! Tourni'Coton »

-La crèche du Pont de Montvert, le mardi et jeudi : **04 66 31 47 04.**

-La crèche de Ste Croix, le mardi et jeudi : **04 66 44 09 71 (association "Quoi de 9").**

-La crèche de St Frézal, le lundi et vendredi : **04 66 31 70 77.**



Edith ALLARD

Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, les familles intéressées sont invitées à prendre contact avec les éducatrices de jeunes enfants pour inscrire au plus tôt leurs enfants dans la structure (si possible, avant même la naissance des enfants). De cette façon,